

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS

Bonnes pratiques
de prévention et
recommandations

Le BICE et ses partenaires (Bolivie, Brésil, Cambodge, Chili, Côte d'Ivoire, Mali, Moldavie, Népal, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Russie, Togo, Ukraine et Uruguay) ont mis en œuvre entre 2011 et 2013 des actions de prévention ayant pour but de renforcer les capacités internes des enfants, de sensibiliser les familles et les communautés et d'informer le grand public sur la thématique de la maltraitance.

Ce recueil de pratiques de prévention a pour ambition d'inspirer les associations, ONG et professionnels luttant contre la maltraitance et même de permettre à ces acteurs d'adapter, d'intégrer ou de répliquer ces pratiques.

Photo : © aetb - Fotolia.com

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS

Bonnes pratiques
de prévention et
recommandations

**PRÉVENIR
LA MALTRAITANCE
ET L'ABUS SEXUEL
À L'ENCONTRE
DES ENFANTS**

**Recueil
de bonnes
pratiques
de prévention
et prise de position
sur l'abus et
l'exploitation sexuels**

PRATIQUES PARTICIPATIVES DE
PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DES
COMMUNAUTÉS POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ET
SPÉCIFIQUEMENT L'ABUS
SEXUEL EN AFRIQUE, AMÉRIQUE LATINE,
ASIE ET EUROPE-CEI

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS,

une publication du BICE

Réalisée avec le soutien de : La Fondation OAK



Maquette : C. Beausoleil

Impression : Arti Grafiche Tris SRL

Crédits photos : P29 ©BNCE-Mali ; P56 ©JPC ; P67 ©Durnez-BICE ; P92 ©WCU

ISBN : 978-2-914862-67-7

Paris, 2013

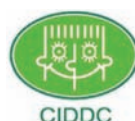
Cette publication est le fruit de la collaboration
entre le BiCE et les organisations suivantes :



bnce-togo
bureau national
catholique de l'enfance



Cesip
CENTRO
DE ESTUDIOS
SOCIALES Y
PUBLICACIONES



ONG PAICABI
Corporación de Promoción y Apoyo a la Infancia



La compilation du recueil a été coordonnée
par **Amélie COOK** (BICE, Belgique)
et la rédaction de la prise de position
par **Yao AGBETSE** (BICE, Suisse)

Ont également contribué à la réalisation de ces documents :

Alessandra AULA, Secrétaire Générale du BICE, *Suisse*
Alphonse AKAKPO, BNCE, *Togo*
Svetlana ARTEMEVA, Grazhdanskaya Initsiativa, *Russie*
Moussa BAGAYOKO, BNCE, *Mali*
Koumba BAMBA, DDE-CI, *Côte d'Ivoire*
Margot BERG, BICE, *France*
Luis CESARI, JPC, *Uruguay*
Annick DELEPINE, BICE, *Belgique*
Maria DENDEBERA, WCU, *Ukraine*
Diana FILATOVA, BICE, *Belgique*
Maria Emilia FILOMENO, Cedapp, *Pérou*
Anne-Laure FRANÇOIS, BICE, *Belgique*
Irada GAUTAM, Aawaaj, *Népal*
Cezar GAVRILIUC, CRIC, *Moldavie*
Larissa GONCHAROVA, NAN, *Russie*
Maria Elena IGLESIAS LOPEZ, CESIP, *Pérou*
Liza KURUKULASURIYA, BICE, *Belgique*
Adriano LEITE, BICE, *Belgique*
Anna Victoria SILVA, PAICABI, *Chili*

[Sommaire

Acronymes	9
Introduction	11
AFRIQUE	17
Les affiches (bandes dessinées) comme outil de sensibilisation contre les abus et violences sexuels à l'égard des enfants	18
Le spectacle de rue comme outil de sensibilisation sur les conséquences de la maltraitance des enfants	24
La ligne verte - service d'assistance téléphonique aux enfants en détresse	30
AMÉRIQUE LATINE	37
L'espace d'écoute	38
La parade des enfants pour la bientraitance et la construction d'un monde sans violence	44
Campagne de vaccination «un traitement pour la bientraitance»	49
L'école : un lieu privilégié pour la prévention des abus sexuels contre les enfants	57
ASIE	61
L'espace des enfants - Child friendly spaces	62
Comité local de protection de l'enfance	68
Ligne verte pour la prévention et le signalement des violences faites aux enfants	72

EUROPE ET COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS **77**

Grain de sable 78

Adultes - Relais 84

Prévenir la violence en développant les capacités
internes des enfants (*life skills based education - LSBE*) 88

Prise de position : mobilisation pour la protection des enfants contre l'abus et l'exploitation sexuels **93**

[Acronymes

- APE** : Association de parents d'élèves
- BICE** : Bureau International Catholique de l'Enfance
- BNCE** : Bureau National Catholique de l'Enfance
- CDE** : Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- CDQ** : Comité de Développement de Quartier
- CEDAPP** : Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial
- CEI** : Communauté des Etats Indépendants (Russie, Biélorussie, Moldavie, Ukraine, Azerbaïdjan, Arménie, Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizistan, Ouzbékistan)
- CESIP** : Centro de Estudios Sociales y Publicaciones
- CHI** : Child Helpline International
- CIDDC / CRIC** : Child Rights Information Centre
- CLP** : Comités locaux de protection
- CSG** : Comité de gestion scolaire
- DCWC** : Development of Children and Women center
- DDC** : District Development Committee
- DDE-CI** : Dignité et Droits de l'Enfant – Côte d'Ivoire
- DEO** : District Education Office
- DGPE** : Direction Générale de la Protection de l'Enfance
- JPC** : Juventud para Cristo
- LSBE** : Life Skills based Education
- NAN** : Net alkogolu I narkotikam
- NCWC** : National Commission for Women and Children
- OIT** : Organisation Internationale du Travail
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- UNDOC** : Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
- WCU** : Women's Consortium of Ukraine

[Introduction

Objectif du recueil

Le présent recueil a pour objectif de compiler les bonnes pratiques^① de prévention des violences à l'égard des enfants qu'elles soient physiques, psychologiques et sexuelles, ainsi que les pratiques connexes ayant pour but de promouvoir la bientraitance^②.

Dans le cadre de leur programme interrégional 2011-2013 (Bolivie, Brésil, Cambodge, Chili, Côte d'Ivoire, Moldavie, Népal, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Russie, Togo, Ukraine et Uruguay), le BICE et ses partenaires ont mis en œuvre des actions de prévention ayant pour but de renforcer les capacités internes des enfants, de sensibiliser les familles et les communautés et d'informer le grand public sur la thématique de la maltraitance. L'objectif de ces campagnes de prévention développées dans les communautés, les écoles et les centres socio-éducatifs est de créer un environnement bientraitant dont le premier acteur est l'enfant lui-même avec l'engagement des familles, de la communauté, des associations et des professionnels. A un niveau plus élevé, le but est de sensibiliser le grand public à une culture de bientraitance qui passe par la dénonciation de la maltraitance sous toutes ses formes et par la promotion des droits de l'enfant.

Ce recueil de pratiques de prévention a pour ambition d'inspirer les associations, ONG et professionnels luttant contre la maltraitance et même de permettre à ces acteurs d'adapter, d'intégrer ou de répliquer ces pratiques.

La prévention en question

Selon l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant : « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées (doivent

① La définition de « bonne pratique » est proposée dans la dernière partie de la présente introduction.

② La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de la famille, de la communauté, des écoles et de tout type d'institution et visant à promouvoir le bien-être et/ou la résilience d'un individu.

être prises) pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié ».

Cette protection passe en premier lieu par la prévention de ces violences, mais qu'entendons-nous par « prévention » ? L'OMS nous propose une définition qui s'appuie sur des modes d'intervention primaire, secondaire ou tertiaire :

- la prévention primaire est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'un trouble, d'une pathologie ou d'un symptôme : *information de la population, de groupes cibles ou d'individus (éducation sanitaire ou éducation pour la santé), vaccinations...*
- la prévention secondaire vise la détection précoce des dysfonctionnements, dans le but de les découvrir à un stade où elles peuvent être traitées^③.
- la prévention tertiaire tend à éviter les complications dans les maladies déjà présentes.

L'OMS adopte le type d'approche intersectorielle que l'on appelle parfois « le modèle de santé publique ». Ce modèle est aussi appliqué dans d'autres domaines, toujours avec la collaboration de plusieurs secteurs. Dans le cadre de cette approche, une action est entreprise pour :

- empêcher le problème de survenir ;
- détecter le problème et intervenir quand il se produit effectivement ;
- en minimiser les répercussions négatives à long terme.

Dans le cas de la maltraitance des enfants, cela implique :

- l'instauration de mesures de prévention ;
- la détection des cas et l'intervention précoce ;
- des soins constants aux victimes et aux familles dans lesquelles la maltraitance s'est produite ;
- la prévention de la répétition de la violence^④.

③ Les pratiques collectées dans le présent recueil se focalisent principalement sur la prévention primaire et secondaire.

④ Organisation Mondiale de la Santé, Guide sur la maltraitance des enfants : Intervenir et produire des données, 2006.

Prévenir, c'est donc permettre aux enfants et adolescents d'anticiper les situations à risque, de se protéger et d'être protégés, mais aussi de pouvoir parler quand ils sont victimes avant que le secret ne provoque chez eux des troubles psychologiques et affectifs graves. La loi du silence, inhérente aux situations de maltraitance, rend difficile l'accès à la parole. Mais si la victime ne parle pas, elle émet tout de même des signaux différents selon son âge.

Prévenir, c'est donc aussi permettre aux professionnels qui entourent l'enfant d'être en mesure de détecter ces signaux.

Prévenir, c'est enfin permettre l'émergence d'un environnement protecteur et bienveillant, en premier lieu dans le cadre familial et communautaire. La consolidation d'une parentalité positive, à savoir le renforcement des capacités de la famille dans sa fonction protectrice et éducative, est la pierre angulaire de la prévention des violences.

Pas de prévention sans participation

La participation des enfants est le droit, pour les enfants, d'être entendus et d'être associés à la prise des décisions, à la maison, à l'école, dans leur village ou leur quartier, et dans toutes les procédures judiciaires ou administratives qui les concernent.

La participation active est une prise en main responsable par les enfants de leur vie quotidienne et de leur avenir, en tenant compte de leur âge, de leur degré de maturité et des circonstances diverses. Cela implique de considérer l'enfant comme un partenaire à part entière, de l'écouter et de l'associer étroitement aux prises de décision, au déroulement des projets et à leur évaluation.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants, la prévention est avant tout un moyen qui garantit l'efficacité des actions. La prévention participative s'oppose à la prévention basée sur la morale dont les effets sont limités.

En effet, la prévention, pour être efficace, doit être conçue comme un mouvement dynamique qui s'alimente du contexte dans lequel le programme se déroule. Il ne s'agit pas de mettre en garde contre les dangers de la violence, ce qui paraît assez consensuel, mais bien de faire émerger dans un contexte donné, un écosystème, une dynamique positive par rapport à la prévention des violences faites aux enfants. Cette dynamique passe par une (ré)appropriation des comportements

face à la violence (de quelque nature qu'elle soit). Il ne s'agit plus seulement de montrer en quoi la violence est dangereuse, et donc répréhensible, mais plutôt de montrer comment chaque individu avec les moyens qui sont les siens peut faire face à la violence, et l'éviter.

La prévention participative permet à chaque jeune et à chaque adulte visé par le programme, de prendre conscience qu'il existe des alternatives à la violence, sans les énoncer, mais en créant les conditions d'une véritable réflexion sur la question qui peut mener à un changement de regards sur ses propres comportements ou ceux de son entourage.

Il ne s'agit pas de montrer ce qu'il faut faire, mais de créer les conditions d'une situation où l'individu va agir ou interagir et modifier le cycle de la violence (victime/bourreau, engrenage...) pour en sortir seul ou avec l'aide de quelqu'un qu'il pourra solliciter.

C'est en réfléchissant et en travaillant avec les jeunes et les adultes sur des situations réelles d'exposition à la violence et sans se laisser enfermer ou fasciner par une représentation particulière de la violence que chaque personne pourra « tester » et éprouver ses propres limites et résistances, ses faiblesses et ses points d'affrontement.

Qu'appelons-nous « une bonne pratique » ?

Les définitions de la notion de « bonne pratique » sont très nombreuses. Pour l'UNESCO, une bonne pratique est «une solution créative, réussie et durable de problèmes sociaux nés de la pauvreté et de l'exclusion sociale », pour la Commission Européenne, ce sont des « Pratique[s] efficace[s] pour répondre à une situation/problème ou pour réaliser un objectif donné, soit qu'elle permette cette réponse ou cette réalisation, soit qu'elle y concourt avec d'autres » ou encore pour le Comité des Régions de l'Union Européenne des « Savoirs et expériences locaux, projets novateurs qui ont abouti et sont donc bons à diffuser ».

Toutes ces définitions mettent en avant le fait que la bonne pratique doit être innovante, impactante, durable et répliquable.

Ces quatre critères sont à la base des pratiques regroupées dans le présent recueil. En plus de cela, le BICE et ses partenaires ont retenu 4 éléments présentant une véritable valeur ajoutée et garantissant l'efficacité de la prévention mise en

œuvre : l'approche « résilience », l'approche « spiritualité », l'approche « droit » et l'approche communautaire.

1. L'approche résilience

La résilience est la capacité que possède chaque individu à se développer et à croître en présence de grandes difficultés. Stefan Vanistendael® évoque 5 facteurs à prendre en compte comme point de départ d'une action visant à la construction de la résilience d'un enfant suite à un événement traumatique. Ces facteurs se construisent dans une interaction de la personne avec son entourage :

- l'acceptation fondamentale de l'enfant comme personne humaine par au moins une personne,
- la capacité à découvrir un sens, qui peut se réaliser à travers l'expression artistique, les soins donnés à un animal, une foi religieuse, la participation à une équipe sportive, un projet de formation, etc.,
- le développement de l'estime de soi,
- les compétences de toutes sortes, humaines, sociales et professionnelles,
- l'humour constructif.

Dans une perspective de prévention, il s'agit de développer ces facteurs pour favoriser le développement global de l'enfant et lui permettre de développer des ressources internes pour faire face à des risques d'abus potentiels.

La prévention des violences inspirée par l'approche résilience est donc largement basée sur le développement de la dynamique de vie et sur ce que l'on appelle les *aptitudes de vie* (Life Skills), conjuguées à un environnement bientraitant et au concours d'adultes protecteurs de référence. L'intervention se base toujours sur les forces des enfants plutôt que sur leur faiblesse potentielle.

2. L'approche « droit »

L'approche « droit » signifie que toutes les citoyennes et tous les citoyens, y compris les jeunes, connaissent leurs droits et sont encouragés à les faire appliquer. Les enfants ne doivent pas seulement recevoir de l'aide, mais devenir des acteurs à part entière de leur propre projet de vie, qui connaissent leurs droits et peuvent les faire appliquer.

Dans les programmes de prévention des violences, cette approche est fondamentale, car connaître ses droits est une première étape qui permet leur application. Cette approche est très liée à la participation des enfants, élément intrinsèque des pratiques de prévention.

3. L'approche « spiritualité »

Nous prenons ici le terme « spiritualité » dans son sens le plus large, relatif à la vie intérieure sous toutes ses formes. La notion de spiritualité est importante car elle permet une respiration dans la vie des enfants. C'est un moyen de s'extraire de l'immédiateté, de la matérialité, une possibilité de relativiser et d'ouvrir les yeux sur des éléments de la vie parfois aspirés par les difficultés du quotidien. Dans la vie des enfants, la spiritualité est aussi une opportunité d'apprécier la beauté, la nature ou le silence et de cultiver des valeurs telles que l'empathie, la solidarité, la simplicité, valeurs qui contribuent également à l'édification d'un environnement bientraitant.

4. L'approche communautaire

L'approche communautaire est un processus social dans lequel des groupes définis partageant les mêmes besoins et qui vivent dans une région géographique circonscrite, cherchent activement à identifier leurs problèmes et à établir des mécanismes pour répondre à leurs besoins de façon consensuelle et durable.

Une fois de plus, la mobilisation effective de la communauté constitue un facteur de succès particulièrement dans les campagnes de prévention et de sensibilisation contre les violences faites aux enfants.

Nous présentons ici 13 pratiques mises en œuvre au Togo, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Pérou, au Chili, en Uruguay, au Népal, en Moldavie, en Ukraine et en Russie ayant été évaluées positivement, se caractérisant par leur aspect novateur, par leur impact et leur durabilité, se basant sur des approches favorisant l'édification d'un environnement protecteur et susceptibles d'inspirer positivement des organisations souhaitant développer des pratiques de prévention participatives efficaces.

AFRIQUE

LES AFFICHES (BANDES DESSINÉES) **comme outil de sensibilisation contre les abus** **et violences sexuels à l'égard des enfants**

NOM DE L'ORGANISATION

Bureau national catholique de l'enfance, BNCE-Togo

PAYS D'INTERVENTION

Togo

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants, les adultes, les Comités Locaux de Protection (CLP) juniors et seniors, les travailleurs sociaux de l'Etat.

CONTEXTE

Le BNCE Togo, au cours de ses activités sur le terrain, a dû faire face à des cas d'abus et de violences sexuels. Souvent, ces actes sont perpétrés par des membres de la famille. Ils restent par conséquent impunis ou sont réglés à l'amiable par les chefs traditionnels. L'enfant est parfois donné en mariage à l'auteur de l'abus. De plus, il a été constaté qu'il existe, dans les communautés, une ignorance et une inconscience généralisées des situations à risque d'abus à l'égard des enfants. Face à cette situation, le BNCE Togo a décidé d'éveiller la conscience des communautés à travers une campagne de sensibilisation sur la prévention et la protection des violences et abus sexuels à l'égard des enfants dans les préfectures des Lacs, Bas Mono et Vo..

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Favoriser une meilleure prise de conscience des situations à risque en matière d'abus et de violences sexuels à l'égard des enfants à travers des campagnes de sensibilisation basées sur l'utilisation d'affiches.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

1. ENQUÊTE

Une équipe du BNCE-Togo réalise une enquête sur le terrain: des questionnaires sont soumis à la population cible et des juges et agents de sécurité sont consultés dans le but de déterminer les situations qui constituent un risque d'abus chez l'enfant et de proposer, en cas d'abus, les actions à entreprendre.

2. CONFECTION DES AFFICHES

Les situations de risque identifiées sont ensuite analysées par l'équipe du BNCE-Togo puis confiées à un artiste dessinateur qui se charge alors de les reproduire en images. L'équipe se réunit une seconde fois pour analyser les images et vérifier qu'elles correspondent aux intentions souhaitées, avant la finalisation en couleur. En bas de chaque image, des commentaires sont ajoutés en langue locale (Ewé) et en Français.

3. LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

La campagne est lancée en présence de personnalités étatiques et non-étatiques : le représentant du Ministre de l'Action Sociale, le représentant de la Direction Générale de la Protection de l'Enfance (DGPE), certains chefs traditionnels et des représentants des ONG partenaires.

4. FORMATION SUR LES AFFICHES

Une formation est organisée par le BNCE-Togo en collaboration avec des formateurs à l'intention des membres des CLP séniors et juniors, des CDQ, des directeurs d'école et de certains enseignants afin que ces derniers maîtrisent les affiches utilisées lors des séances de sensibilisation.

5. PRÉPARATION DES SÉANCES DE SENSIBILISATION

Il s'agit de déterminer le groupe cible, le lieu de la sensibilisation et le partage des rôles, de préparer le matériel (affiches à utiliser, mégaphone ou sonorisation), d'informer les chefs/notables de la localité et les autorités pour avoir leur accord ainsi que leur appui pour la mobilisation du public cible.

6. EXÉCUTION DES SÉANCES DE SENSIBILISATION

Le BNCE-Togo, en collaboration avec les membres des CLP et les responsables d'école et des centres de formation professionnelle, organise les sensibilisations. Un exposé sur le thème de la lutte contre les abus et violences sexuels sur les enfants est tout d'abord réalisé puis des questions sont posées au public cible afin d'évaluer son niveau de connaissance. Ce public est composé de parents d'élèves, de patrons et patronnes des centres de formation professionnelles, d'enseignants, d'élèves, etc. Ensuite, les différents thèmes de prévention d'abus et de violences sexuels sont développés, image par image, sur base de l'affiche conçue. Après cela, un débat est organisé et les avis de la population cible sont recueillis. Enfin, une évaluation immédiate de la sensibilisation est réalisée auprès du public et les affiches sont remises aux autorités ou responsables présents.

7. SUIVI ET ÉVALUATION

Après la sensibilisation, un suivi et une évaluation de l'impact de la sensibilisation sont réalisés.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

MATÉRIEL : affiches, mégaphone ou sonorisation.

RESSOURCES HUMAINES : un dessinateur, un formateur et les animateurs du BNCE-Togo.

RÉSULTATS OBTENUS

- Le BNCE Togo dispose aujourd'hui d'un outil de sensibilisation efficace pour la prévention des abus et violences sexuels à l'égard des enfants. 238 membres des CLP seniors et juniors sont maintenant outillés pour mieux comprendre le phénomène des abus et violences sexuels commis sur les enfants. Ils maîtrisent l'analyse des affiches de prévention et de protection et peuvent par conséquent à leur tour faire de la sensibilisation dans leur communauté.
- Des sensibilisations ont été réalisées à travers la distribution d'affiches dans les centres de santé, les écoles, les centres sociaux, les centres de prise en charge des enfants, les commissariats de police, la gendarmerie, etc.
- Les séances de sensibilisation se poursuivent : trois séances de sensibilisation au profit de 75 apprentis (2011), deux séances pour environ 800 élèves d'écoles primaires et une séance au profit d'environ 200 apprentis avec l'aide du commandant de brigade d'Atitongon (2012).

IMPACT

La campagne de sensibilisation sur les situations à risque en matière d'abus et de violences sexuels à l'égard des enfants a éveillé la conscience des populations qui aujourd'hui signalent plus facilement les cas d'abus et viol. Ainsi, au cours des deux mois de campagne, 5 cas de viol ou abus sexuels ont été signalés, les auteurs ont été poursuivis et les enfants victimes ont pu bénéficier d'une prise en charge psychologique et médicale.

De plus, d'autres ONG se sont inspirées des affiches réalisées par le BNCE Togo pour en concevoir d'autres sur le même principe.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

Le BNCE Togo est reconnu comme organisation travaillant sur la thématique des abus et violences sexuels sur les enfants et des cas d'abus lui sont référés.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Les affiches en elles-mêmes, le module de formation sur les affiches, les fiches techniques pour la sensibilisation.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

La DGPE (Direction Générale de la Protection des Enfants) et le Ministère de l'Action Sociale apportent un appui technique.

Les agents de sécurité, les chefs, les juges, les CLP, les directeurs et enseignants et les ONG partenaires utilisent les affiches pour sensibiliser la population et réfèrent au BNCE Togo des cas d'enfants victimes d'abus et violences sexuels.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

La conception en images des situations à risque d'abus représente le plus grand défi.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

Il est très important de constituer un support de sensibilisation en images, surtout lorsqu'il s'agit de contacts avec des enfants et/ou groupes cibles analphabètes car cela facilite la compréhension du message. Cette pratique peut être reproduite pour sensibiliser à d'autres problématiques comme par exemple la traite des enfants, etc.

APPROCHE DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : référencement, lors des sensibilisations, au droit à la protection de l'enfant.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : participation de la communauté dans l'élaboration de l'affiche étant donné que ce sont leurs réponses aux questionnaires qui permettent d'identifier les situations à risque d'abus à l'égard des enfants.

Témoignage

Il s'agit d'une petite fille de 10 ans en classe de CE2 (7 ans) dans une école où le BNCE Togo a sensibilisé les élèves et les enfants sur la prévention des abus sexuels ou violences sexuelles à l'endroit des enfants.

Celle-ci a participé plusieurs fois à ces séances sensibilisations. Un jour, alors que la petite fille était dans sa chambre, un garçon âgé de 11 ans, habitant la même maison, pénétra dans la chambre et tenta de l'agresser sexuellement. La petite fille s'opposa et cria fort. Alertés par les cris de la fille, les autres habitants de la maison se dirigèrent vers la chambre d'où venaient les cris. Le garçon a été réprimandé par les personnes qui étaient venues au secours de la fille. Sa mère, dont l'une des enfants est à l'éveil précoce du BNCE-Togo, fut aussitôt informée.

Cette dernière saisit à son tour le BNCE-Togo qui s'est dépêché sur les lieux pour mieux comprendre la situation. Ce déplacement a été l'occasion pour le BNCE de sensibiliser les habitants de la maison sur la prévention des abus sexuels ou violences sexuelles sur les enfants ainsi que les peines encourues par tout auteur et/ou complice.

« Je remercie le BNCE-Togo d'avoir fait ces affiches de sensibilisation qui nous apprennent comment agir pour éviter d'être violées. Si je n'avais pas assisté aux séances de sensibilisation organisées par le BNCE-Togo, je n'aurais pas su comment agir devant une telle situation... ».

Coordonnées de l'organisation :

BNCE-Togo
Rue du Cimetière BP 7271
Lomé, Togo.
Tel : 22 22 38 34
E-Mail : bicetogo@cafe.tg

Que faire en cas d'abus sexuel ou de violence sexuelle sur un enfant



01 Informe aussitôt tes parents ou quelqu'un qui peut t'aider, en qui tu as confiance.



02 Préserve toutes les preuves, garde tout intact: évite de laver ou de jeter tes habits



03 Fais toi accompagner au poste de police ou de gendarmerie le plus proche pour déposer plainte contre l'agresseur



04 N'oubliez pas de retirer une réquisition à médecin pour l'expertise médico-légale et les soins médicaux



05 Rendez-vous dans un centre de santé indiqué pour l'expertise médico-légale et les soins médicaux.



06 Demande à rencontrer quelqu'un qui peut t'écouter et t'apporter un soutien pour surmonter le choc



07 Faites le suivi de la plainte au tribunal pour que l'agresseur comparaisse et soit puni.



08 Rejetez tout arrangement. C'est une affaire qui doit être traitée devant la justice.

LE SPECTACLE DE RUE **comme outil de sensibilisation sur les** **conséquences de la maltraitance des enfants**

NOM DE L'ORGANISATION

Bureau national catholique de l'enfance du Mali, BNCE-Mali

PAYS D'INTERVENTION

Mali

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants victimes de violence ou à risque.

CONTEXTE

Le Mali est un pays particulièrement pauvre caractérisé par de fortes traditions où les statuts de l'enfant et de la femme ne sont que faiblement reconnus. La reconnaissance et la gestion de certaines violations à l'égard des enfants est très difficile, en particulier pour les cas de maltraitance, pratiqués en majorité dans les familles ou en milieux éducatifs. Ces difficultés se situent à différents niveaux : la violence contre les enfants n'est pas toujours perçue comme un acte grave, le signalement des violences n'est pas une pratique habituelle et la gestion des violations est presque toujours voulue à l'amiable. C'est dans cet environnement social défavorable que le BNCE Mali met en œuvre des actions de sensibilisation en vue d'un changement de comportement de la population.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Sensibiliser la population (parents, personnel scolaire, chefs traditionnels,...) afin de faire prendre conscience des conséquences (physiques, psychologiques, économiques et judiciaires) de la maltraitance sur l'enfant à travers l'organisation de spectacles de rue.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

- Les spectacles ont lieu dans les écoles ou dans la rue et la population est informée de l'organisation du spectacle grâce à des crieurs publics ou par le chef de quartier lui-même suite à une réunion avec ses conseillers.
- En moyenne, 100 à 150 personnes assistent aux spectacles.
- Le spectacle repose essentiellement sur la participation du public : il s'agit d'une sorte de pièce de théâtre au cours de laquelle l'animateur utilise le chant et la

comédie pour faire interagir le public. L'animateur réalise, dans un premier temps, une sorte de pré-test à l'intention du public au moyen de questions/réponses. Ensuite, l'agent du BNCE présente et explique le thème retenu au moyen de vraies histoires et illustre les conséquences de la maltraitance. Après l'exposé, le débat est ouvert au public à travers des questions /réponses, des témoignages et des contributions des participants.

- À la fin du spectacle, un rappel général sur les conséquences de la maltraitance est fait puis le chef de quartier ou le maire est invité à prodiguer des conseils et le public est remercié pour sa participation au spectacle.
- Les spectacles de rue sont animés par les membres du BNCE conjointement avec des animateurs recrutés sur base de leurs compétences et de leur capacité à transmettre le message voulu au groupe cible.
- Les thèmes abordés pendant les représentations concernent entre autres : la violence en milieu scolaire, la maltraitance, l'enregistrement des naissances, le signalement des cas de maltraitance, etc.
- Les animateurs préparent au BNCE le spectacle en collaboration avec le responsable de l'activité en question. Ils définissent alors le plan, les objectifs, le contenu et la méthodologie du spectacle.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Pour une bonne mise en œuvre de cette pratique, il faut :

- Avoir l'autorisation des autorités administratives,
- Disposer de moyens de communication (appareil de sonorisation),
- Disposer de ressources humaines formées pour l'animation,
- Avoir un local ou un espace approprié,
- Disposer de chaises ou de bancs pour installer le public,
- Disposer de messages simples, précis et faciles à comprendre.

RÉSULTATS OBTENUS

- Meilleure prise de conscience des populations sur les conséquences de la maltraitance envers les enfants qui se mesure par les témoignages du public après l'intervention de l'équipe de sensibilisation.
- Augmentation des signalements de cas de maltraitance : 25 cas supplémentaires ont été signalés, soit 16% de plus.
- Engagement plus grand de la part de la mairie dans les sensibilisations à travers la délivrance des autorisations de spectacles et la présence des élus communaux aux spectacles. Quinze mairies se sont impliquées dans l'organisation des spectacles de rue.

IMPACT

- Plus grande prise de conscience par les populations et les communautés des conséquences de la maltraitance sur l'enfant (conséquences physiques, psychologiques, économiques et judiciaires).
- Plus grande adhésion des populations au respect des droits de l'enfant.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- Des livrets pédagogiques sont utilisés par les animateurs pour la préparation du spectacle et pour expliquer au public les conséquences de la maltraitance ainsi que la procédure de dénonciation. Ces livrets contiennent du texte et des dessins afin de les rendre plus compréhensibles par tous.
- Des questionnaires sont administrés au public, après le spectacle, par les membres du BNCE Mali afin de vérifier le degré de compréhension du message par le public cible. Ce sont les membres du BNCE qui se chargent du remplissage de ces questionnaires.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

- La mairie, pour la délivrance des autorisations et pour la mobilisation des associations de la commune.
- Les chefs traditionnels, pour la mobilisation de la population.
- Les ONG partenaires intervenant dans le domaine des droits de l'enfant, pour la co-organisation.
- Les medias, pour la diffusion de certains de ces spectacles (radio, presse écrite).

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

Obtenir l'adhésion des chefs traditionnels.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

- Avoir l'adhésion des autorités et des chefs coutumiers (pour cela, les agents du BNCE rendent visite à domicile aux chefs coutumiers pour présenter l'organisation, l'objectif et les bénéfices du spectacle pour les citoyens).
- Disposer d'animateurs compétents.
- Transmettre des messages simples, précis et faciles à comprendre.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : par l'explication des dispositions sanctionnant les auteurs des actes de maltraitance.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE : à travers l'organisation des spectacles dans les quartiers et l'implication des chefs coutumiers.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : à travers la participation du public aux spectacles.

LA SYNERGIE D'ACTION, à travers la participation d'autres acteurs intervenant dans le domaine de la protection des enfants..

Témoignage

« Je suis le directeur d'une école frontalière avec le Burkina Faso. Avant l'intervention du BNCE dans mon établissement, nous étions confrontés à d'énormes problèmes : non enregistrement des naissances, déscolarisation, mariage précoce, déperdition scolaire. Suite à des échanges avec le BNCE, nous avons décidé de faire de la sensibilisation auprès des populations. Ainsi, avec l'appui du comité local de protection des droits des enfants, des rencontres avec les autorités coutumières, religieuses, CSG et APE ont été organisées. Par la suite, nous avons eu l'idée d'organiser des manifestations populaires afin de présenter des thèmes dé-

nonçant les pratiques néfastes envers les enfants (mariage précoce, abus sexuel, d'autorité, non enregistrement des naissances, exode rural).

Grâce à ces actions, le châtimement corporel a diminué à l'école, les déperditions scolaires ont reculé et certains parents, qui avaient déscolarisé leurs enfants au profit des travaux agricoles, les ont ramenés à l'école. Beaucoup de gens ont ainsi compris que la réussite de l'éducation familiale ou scolaire ne nécessite pas la violence. »

Coordonnées de l'organisation :

BNCE - Mali
Rue de l'école des Castors
Quartier Mal - Bamako - Mali
Tel : 20 23 66 54
Email : bnce_mali@yahoo.fr



*Le spectacle
de rue comme outil
de sensibilisation*

LA LIGNE VERTE **service d'assistance téléphonique** **aux enfants en détresse**

NOM DE L'ORGANISATION

DDE-CI Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire

PAYS D'INTERVENTION

Côte d'Ivoire

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants en situation de risque de maltraitance ou d'abus sexuels

CONTEXTE

DDE-CI qui en Côte d'Ivoire développe depuis plus de vingt ans des actions directes en faveur des enfants en difficulté, a constaté que les moyens de contact de ces groupes cibles étaient très limités et que le traitement des cas d'abus découlait souvent de la volonté des adultes d'y accorder ou non une attention particulière. Ces enfants victimes sont ainsi souvent laissés à leur sort et ne peuvent par conséquent pas bénéficier des dispositifs mis en place pour la protection de leurs droits.

Une réponse à ce problème a pu être apportée grâce à l'utilisation des nouvelles techniques offertes par les télécoms, à travers la mise en place d'une ligne verte permettant aux enfants en difficulté de solliciter sans frais une assistance.

Le Service d'Assistance Téléphonique a ainsi été mis en place en 2000 par le DDE-CI / BICE CI en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'exécution de ses programmes de promotion et de protection des droits de l'enfant. La ligne N° 800 800 80 SOS ENFANTS EN DETRESSE est une ligne verte offrant un service gratuit d'assistance téléphonique aux enfants en difficulté.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Donner la possibilité, d'une part, aux enfants en difficulté de solliciter de l'aide en cas de violation de leurs droits et, d'autre part, aux adultes ayant connaissance de cas d'abus des droits de l'enfant, de signaler ces cas.

Les forces de cette pratique sont :

- l'opportunité offerte aux enfants et aux adultes de signaler de façon anonyme les cas de violation des droits de l'enfant (exploitation, violence, maltraitance et traite) sans risque de représailles des auteurs ;
- la disponibilité 24H/24 et la couverture nationale du service ;
- l'efficacité du service pour la prise en charge rapide des enfants victimes (grâce à l'existence d'un réseau d'acteurs dans le domaine) ;
- la gratuité de l'appel pour l'appelant.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

Le service SOS Enfants en détresse se compose de :

- l'abonnement à une ligne téléphonique (Ligne verte) de la compagnie nationale de téléphone fixe ;
- un local équipé pour la permanence 24H/24 de l'équipe d'écoutants ;
- la mise en place d'une équipe de dix écoutants (travailleurs sociaux, éducateurs, juristes, animateurs salariés permanents et volontaires de DDE-CI) qui se relaient de jour comme de nuit pour offrir une écoute attentive aux appelants. Ces personnes ont été formées au préalable à l'écoute active, à l'appui psychologique et leurs capacités sont régulièrement renforcées. De plus, un répertoire des structures de protection des enfants a été élaboré et est régulièrement actualisé.

LES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES SONT LES SUIVANTES

- réception des appels téléphoniques ;
- écoute et enregistrement des besoins ;
- information et orientation de l'appelant vers des services spécialisés ;
- capitalisation des appels ;
- renforcement des capacités et mise en réseau des acteurs actifs dans le domaine de la protection des droits de l'enfant ;
- campagne de vulgarisation de la ligne verte.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Après avoir identifié la nécessité de mettre en place le service téléphonique d'assistance aux enfants, plusieurs contacts ont été pris avec les acteurs et les partenaires potentiels pour en évaluer la faisabilité :

- les opérateurs de téléphonie aussi bien fixes que mobiles,
- les Ministères des Télécommunication pour les questions de réglementation,

- les Ministères ayant en charge les questions de l'enfance pour les autorités administratives,
- les services de lignes vertes déjà existantes,
- les acteurs de la protection de l'enfance (étatiques et non étatiques),
- les partenaires au développement pouvant soutenir le projet.

Le plaidoyer auprès du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales visant à amener ce dernier à prendre l'initiative de la création du service n'ayant pas abouti, DDE-CI s'est engagé à mettre en place de façon expérimentale le service « SOS Enfants en Détresse ».

La Compagnie de téléphonie fixe CI-TELECOM avait quant à elle accepté, dès le début de l'opération, d'offrir la gratuité du service à DDE-CI pour une période de deux mois. Les factures, d'un montant moyen de 125 000 Fcfa par mois, ont ensuite été adressées à DDE-CI.

Après cela, dans la perspective de pérennisation du service d'assistance téléphonique aux enfants en détresse et surtout en vue de replacer l'Etat au centre de la mise en œuvre de ce dispositif de protection des enfants, DDE-CI a, dans une action dynamique de plaidoyer, obtenu de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), avec l'appui de CHI (Child Helpline International) dont il est membre, la mise à disposition d'un numéro vert universel (le N° 116). Localisé à la Direction de la protection de l'Enfant, ce nouveau numéro a l'avantage d'être totalement gratuit (service de l'Etat), d'être accessible aussi bien depuis un poste fixe que depuis un téléphone portable (mobile) et son usage est maintenant généralisé dans le pays. DDE-CI apporte à l'Etat son expérience dans la gestion de ce service et dans la prise en charge des enfants identifiés..

RÉSULTATS OBTENUS

Dans le courant de l'année 2010, plus de 1700 appels ont été enregistrés. La majorité de ceux-ci ont concerné des demandes d'assistance par des victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de traite, des dénonciations de maltraitance et de violences sur mineurs par des adultes ou encore des demandes de contacts de la Brigade des mineurs. Un certain nombre d'appels a porté sur des questions autres telles des demandes d'information sur le SIDA ; les appelants ont pu être réorientés vers les services compétents.

IMPACT

Généralisation de l'utilisation, par les adultes et par les enfants, de la ligne verte pour signaler les cas de violation des droits des enfants.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

- Ressources humaines : les intervenants, grâce au renforcement de capacités, ont développé une grande capacité d'écoute active.
- Organisation du travail : le travail se fait en relais, c'est-à-dire qu'une équipe s'occupe de recevoir les appels et de les traiter puis une autre équipe vérifie l'information sur le terrain et donne ensuite l'orientation appropriée.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- Conception d'une affiche spéciale ligne verte pour faire connaître la ligne au grand public.
- Le N°800 800 80 est inscrit sur tous les dépliants et affiches des programmes de DDE-CI.
- Existence d'un registre de capitalisation.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

- Initiative identifiée par tous les acteurs et partenaires de la protection des enfants ;
- Pratique régulièrement inscrite dans les plans d'action ;
- Engagement des partenaires de la protection des enfants pour son développement ;
- Pratique largement utilisée dans d'autres domaines de protection sociale ;
- Existence d'un réseau mondiale (Child Helpline International).

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Frais de fonctionnement assez élevés ;
- Service fonctionnant seulement à partir d'un téléphone fixe (non fonctionnel à partir des téléphones mobiles qui sont en forte progression dans le pays) ;
- Grande quantité d'appels fantaisistes sans aucune adéquation avec la mission de la ligne ;
- Insuffisance de promotion de la ligne ;
- Manque d'appui de la part des pouvoirs publics.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

- Obtenir l'engagement de l'Etat par la mise à disposition d'une ligne téléphonique à trois chiffres (exemple : « 120 », « sapeurs-pompiers, « police secours », « SAMU », etc.) ;
- Rendre le service disponible 24 heures sur 24 ;
- Développer un réseau de partenaires pour référer les enfants victimes ;
- Former des « Ecouteurs » pour assurer un service de qualité.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : après signalement d'un cas de maltraitance avérée sur un enfant, DDE-CI peut s'auto saisir et porter plainte contre l'auteur de l'acte auprès des autorités judiciaires.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : les enfants participent à la protection de leurs droits à travers l'appel au secours passé pour la ligne verte ; la population également participe à la protection et à la défense des enfants en détresse en appelant la ligne verte pour dénoncer des cas d'abus afin que les structures de prise en charge appropriées soient informées.

Témoignage

« A 15 ans, Marie devait entrer en classe de 3ème pour passer son BEPC (brevet d'étude du second cycle). Cependant, on l'a obligée à épouser un homme de 43 ans à qui son père l'avait promise. La mère de Marie, voulant honorer la mémoire de son défunt mari, n'a pas voulu attendre que celle-ci passe son BEPC avant de la donner en mariage. Le mariage a donc été programmé mais pendant les préparatifs, les amies de quartier de Marie, voyant la souffrance de leur copine, ont décidé de l'aider. L'une d'entre elles, ayant entendu le spot de vulgarisation de la ligne verte à la Radio, a appelé le service SOS Enfants en détresse pour présenter la situation. Les responsables de DDE-CI, informés, ont alors contacté la Brigade de

Protection des Mineurs qui a dépêché une équipe afin de mener une enquête, évitant finalement à Marie un mariage précoce et forcé. Les autorités religieuses de la mosquée du quartier, informées de la situation, ont accepté de mener des actions de sensibilisation pour éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir. Marie, qui a été admise à son BEPC et orientée en seconde C, poursuit actuellement ses études. L'Histoire de Marie fait partie des nombreuses situations difficiles que la ligne Verte SOS Enfants en détresse a permis de débloquer. »

Coordonnées de l'organisation :

DDE - CI
01 BP 1721 Abidjan
01 Côte d'Ivoire
Tel : +225 20 22 87 07
E-Mail : Desire.koukoui@bice.org

AMÉRIQUE LATINE

[L'ESPACE D'ÉCOUTE

NOM DE L'ORGANISATION

Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial - CEDAPP

PAYS D'INTERVENTION

Pérou

BÉNÉFICIAIRES

- Les parents des enfants en situation de risque.
- Les enfants victimes de maltraitance et d'abus sexuels.
- Les professionnels bénévoles qui travaillent dans les bibliothèques communautaires afin de signaler les situations de maltraitance et d'abus sexuels à l'Espace d'Ecoute.
- Les professeurs des écoles qui signalent les cas de maltraitance et d'abus sexuels à l'Espace d'Ecoute.

CONTEXTE

Depuis 1994, un des objectifs de CEDAPP consiste à créer des bibliothèques communautaires dirigées par des bénévoles du quartier afin d'offrir un espace protecteur aux enfants en situation de risque. 52 bibliothèques ont été créées et permettent d'accompagner les enfants. Rapidement, les bénévoles des bibliothèques communautaires ont constaté que de nombreux enfants étaient victimes de maltraitance et/ou d'abus sexuels dans le quartier. CEDAPP décide alors de créer l'Espace d'Ecoute afin d'accompagner thérapeutiquement ces enfants et leurs familles.

Depuis sa création en 2006, l'Espace d'Ecoute a été mis en œuvre dans trois communautés, deux sont situés dans le district d'Ate dans l'est de Lima et un Espace d'Ecoute est installé dans la région de Huancavelica, au Pérou. Ces trois communautés sont habitées par des populations économiquement défavorisées. L'insécurité et la criminalité y sont un problème grave (gangs, forte consommation et trafic de drogues). Les principaux problèmes rencontrés sont la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, les grossesses précoces ainsi que le taux élevé d'analphabétisme. De plus, les dynamiques familiales sont souvent caractérisées par des comportements violents entre ses membres, ce qui peut avoir de graves conséquences pour le développement des enfants.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Des enfants victimes de maltraitance et d'abus sexuels, leurs familles et/ou les membres de leur entourage proche bénéficient d'un accompagnement thérapeutique qui facilite leur rétablissement et leur réinsertion à long terme.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

D'abord, on informe la communauté de l'existence de l'Espace d'Ecoute et de sa gratuité, ensuite une formation spécifique d'un mois et demi est donnée aux bénévoles des bibliothèques communautaires et aux professeurs des écoles afin qu'ils détectent, suivent et signalent les cas de violence sexuelle.

Une formation est donnée à l'association des bénévoles et aux professeurs pour les former sur la détection et le signalement des cas d'abus sexuels (ils doivent suivre les étapes du guide créé par CEDAPP en 1999 et le format des fiches de signalement des situations de violence sexuelle).

Chaque espace d'écoute est composé de cinq psychologues (3 professionnels et 2 stagiaires) et intervient de deux manières différentes: soit par un accompagnement psychosocial et thérapeutique ponctuel (quand un adulte ou/et un enfant viennent parler avec les psychologues), soit un accompagnement sur le long terme (dans les situations d'abus sexuel). Dans les deux types d'accompagnement, une session dure 45 minutes.

Les thérapeutes cherchent à ce que les patients retrouvent leur confiance en eux, par une écoute attentive « qui se caractérise par le respect de l'essence de l'autre, qui reconnaît l'altérité et la dualité de l'être humain, une écoute qui « regarde » et accompagne dans le temps, une écoute non seulement des mots, mais aussi du langage des enfants, comme le langage du jeu »[®].

La confidentialité des informations et la création d'une relation de confiance avec les patients sont assurées et constituent la base d'une relation thérapeutique.

Après chaque session, les thérapeutes sont amenés à remplir une fiche et à rédiger une synthèse de la rencontre qui sera un outil de compréhension pour les prochaines sessions et la base des supervisions cliniques. La supervision clinique consiste à analyser la théorie et les aspects subjectifs qui ressortent de la précédente session avec le patient. Le contenu à analyser est choisi et présenté par le thérapeute à son superviseur, qui lui fait un retour afin d'atteindre les objectifs prévus. Chaque semaine, le thérapeute est amené à se réunir avec le superviseur.

© CEDAPP, Ráez Saavedra, M.C. & Acosta de la Borda, D. (2012) « L'Espace d'Ecoute: Maintenant je peux exprimer ma terreur ». Bureau International Catholique de l'Enfance – Dignité et Droits de l'enfant,

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

RESSOURCES HUMAINES :

- L'Espace d'Ecoute doit compter entre 2 et 4 psychologues ou psychothérapeutes qui accompagnent les enfants et leurs familles.
- Toute l'équipe de professionnels est supervisée par une psychologue clinicienne spécialisée dans la psychanalyse auprès des enfants, cela permet une meilleure compréhension et qualité de l'accompagnement au sein de l'Espace d'Ecoute.

RESSOURCES MATÉRIELLES :

- Un lieu pour recevoir les enfants et les familles avec un bureau fermé, une salle de jeux et une salle d'attente. Les espaces doivent être aménagés avec des chaises, table et des jeux. Idéalement chaque enfant qui assiste à l'espace d'écoute reçoit sa caisse de jeux qui servira lors de l'accompagnement thérapeutique.

RÉSULTATS OBTENUS

- Les familles à risque ont pu être plus facilement identifiées.
- Dans le district d'Ate, les enfants accompagnés thérapeutiquement dans l'Espace d'Ecoute ont surmonté leurs souffrances au fur et à mesure des sessions et ne sont plus passifs face à cette situation. Les 9 premiers mois de 2012, 18 adultes et 5 enfants ont été victimes de situation de maltraitance et/ou violence sexuelle et ont été accompagnés dans l'Espace d'Ecoute.
- Dans la région de Huancavelica, 24 familles en 2011 ont pu être identifiées et accompagnées. Cela a diminué les situations de violence, car les rapports entre les membres de la famille se sont améliorés. Les parents ont été renforcés dans leur parentalité et ils ont pu approfondir leur réflexion sur leur rôle de parents et mieux comprendre leurs enfants.
- Dans la région de Huancavelica, 36 élèves et jeunes mères ont été accompagnés. La plupart présentait des difficultés familiales, manque de communication, violence familiale, etc.
- Dans les trois communautés où est mis en œuvre l'Espace d'Ecoute, l'association des bénévoles qui travaillent dans les bibliothèques-ludothèques sont perçues par la communauté comme des personnes bientraitantes, formées sur la détection et le signalement des situations de maltraitance et violence sexuelles.

IMPACT

L'Espace d'Ecoute consiste à prévenir et diminuer la violence, la maltraitance et les autres comportements qui peuvent faire souffrir les enfants. Par le signalement et l'accompagnement thérapeutique des enfants et des familles, le cercle de la violence est rompu et cela en diminue les conséquences négatives.

D'un autre côté, l'accompagnement thérapeutique des familles leur permet de réfléchir sur leur situation, leur offre des alternatives et une nouvelle manière de penser. Ainsi, la population a accès gratuitement à des professionnels qui travaillent dans le secteur de la santé mentale et peut améliorer sa conduite envers les membres de leur famille et de leur communauté.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

Lors de la création de l'Espace d'Ecoute en 2006, CEDAPP planifiait d'ouvrir un espace géré par un travailleur social afin de mettre en œuvre des activités dans la communauté. Cependant, dû à la demande de la population, des bénévoles des bibliothèques et des professeurs des écoles, CEDAPP oriente l'Espace d'Ecoute vers un accompagnement thérapeutique des enfants victimes de violence sexuelle et/ou maltraitance. Cette réorientation de la pratique a permis à CEDAPP d'améliorer l'accompagnement tant d'un point de vue théorique que pratique.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Le matériel didactique et les outils développés dans la pratique sont les suivants:

- Une publication « CEDAPP, Ráez Saavedra, M.C. & Acosta de la Borda, D. (2012) « L'Espace d'Ecoute: Maintenant je peux exprimer ma terreur ». Bureau International Catholique de l'Enfance – Dignité et Droits de l'enfant »
- Un format de fiche d'enregistrement utilisé par les professionnels de l'Espace d'Ecoute, qui permet de connaître les motifs de l'accompagnement thérapeutique.
- Un format de fiche qui permet de détecter et signaler les situations de violence sexuelle, utilisé par les bénévoles des bibliothèques communautaires comme par les professeurs des écoles.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

- Les organisations communautaires des quartiers dans lesquels l'Espace d'Ecoute est installé, par exemple, les bibliothèques-ludothèques. Dans le cas du district d'Ate, la collaboration est très étroite avec les deux bibliothèques ludothèques.
- Les écoles où les professeurs des écoles peuvent détecter et signaler des situations de violence sexuelle. Concernant l'Espace d'Ecoute dans la région de Huancavelica, les professeurs de l'école « Nanta Kichasum – Abriendo Caminos » détectent et signalent les situations de maltraitance.
- Les centres de santé pour dériver les enfants et/ou les adultes victimes de violence et de maltraitance, si nécessaire.

- Un cabinet d'assistance juridique ou des ONG spécialisées dans l'accompagnement juridique des situations de maltraitance et/ou de violence sexuelle si nécessaire.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

Une des premières difficultés concerne la pérennité de la pratique pour trouver le financement nécessaire. Pour cela, il a été primordial de mettre en place des stratégies alternatives pour financer le lieu d'accompagnement, le transport et les psychologues. Beaucoup de professionnels ont soutenu volontairement la mise en œuvre du projet.

La deuxième difficulté rencontrée est la création de relations de confiance dans la communauté pour accompagner thérapeutiquement les personnes victimes de violence sexuelle et/ou maltraitance. En effet, il est important de leur montrer que l'Espace d'Ecoute est un lieu sûr, où personne n'est stigmatisé.

Enfin, la troisième difficulté a été d'orienter les personnes ayant besoin d'un accompagnement pluridisciplinaire (de la part de médecins, travailleurs sociaux, avocats, etc.) ou très spécialisé. Il a été nécessaire de développer le travail en réseau.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

L'Espace d'Ecoute doit faire partie d'un projet de plus grande ampleur, avec une équipe de professionnels qui travaillent préalablement avec la communauté et plus particulièrement auprès des enfants pour permettre le signalement des situations de maltraitance et d'abus sexuels.

Il est donc nécessaire de créer des relations très proches avec la communauté. Un échange continu et une formation des bénévoles ou des professeurs qui détecteront les cas est à prévoir.

APPROCHE DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : Au sein de l'Espace d'Ecoute, toutes les personnes sont accompagnées sans aucune discrimination. Toutes les personnes peuvent s'exprimer librement et sont écoutées. De plus, il y a une reconnaissance spécifique et un respect du droit des enfants.

L'APPROCHE RÉSILIENCE : la pauvreté, considérée comme un facteur de risque pour le développement intégral, ne se réfère pas exclusivement à la pauvreté économique. Par exemple, la pauvreté affective est aussi prise en compte, le manque de stimulation intellectuelle, l'instabilité des relations interpersonnelles,

etc. sont des facteurs de risque. Ils peuvent avoir des conséquences significatives sur le développement mental des enfants. Favoriser les capacités de résilience de l'enfant et de sa famille fait partie intégrante de la pratique.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET L'APPROCHE PARTICIPATIVE : CEDAPP « promeut la reconnaissance et l'acceptation des différences avec une approche inclusive »^⑦. C'est-à-dire que l'Espace d'Ecoute prend en compte les minorités et les différences dans la proposition d'accompagnement thérapeutique. De la même manière, la participation des hommes est recherchée dans les thèmes en relation avec les soins et l'éducation de leurs enfants.

L'APPROCHE SPIRITUELLE : l'accompagnement thérapeutique s'appuie sur le travail des émotions, du bien-être de la personne.

⑦ Brochure de présentation de "CEDAPP et ses approches", document interne à l'organisation

Témoignage

«Merci beaucoup, merci de m'écouter, depuis que c'est arrivé, je n'avais pu le raconter à personne...»
Femme de 35 ans, accompagnée dans l'Espace d'Ecoute de Chincho.

«Merci encore de pouvoir me recevoir, ça fait longtemps que je voulais vous parler, parce qu'à la maison c'est très difficile...».
Femme de 38 ans, bénévole de la

Bibliothèque Ludothèque et accompagnée dans l'Espace d'Ecoute.

«Merci, maintenant, je me sens plus tranquille».
Femme de 40 ans, accompagnée dans l'Espace d'Ecoute.

Coordonnées de l'organisation :

Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial
CEDAPP

Av. Diez Canseco 796, Miraflores, Lima - Pérou
Tel : 241-9009

<http://www.cedapp.org.pe/>

[LA PARADE DES ENFANTS pour la bientraitance et la construction d'un monde sans violence

NOM DE L'ORGANISATION

Centro de Estudios Sociales y Publicaciones - CESIP

PAYS D'INTERVENTION

Pérou

BÉNÉFICIAIRES

Enfants entre 5 et 18 ans et leurs proches et 17 institutions du district de San Martín de Porres.

CONTEXTE

La pratique a été réalisée dans deux quartiers défavorisés « Miguel Grau » et « Cerro Candela » du district de San Martín de Porres à Lima au Pérou, avec un groupe d'enfants âgés de 5 à 18 ans. Ces deux quartiers sont très défavorisés tant d'un point de vue économique, qu'environnemental et social.

Les enfants s'y trouvent dans une situation de violence généralisée qui déteint sur les relations quotidiennes entre les personnes. Les insultes, les coups et les mauvais traitements font partie intégrante des relations. La punition physique et psychologique est considérée comme une forme de discipline et acceptée. Les enfants n'ont pas l'occasion de participer à la vie dans leur quartier.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Les enfants élaborent et organisent des actions concertées de promotion de la bientraitance et de prévention primaire contre la violence dans le district de San Martín de Porres.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La pratique a été initiée en 2007 avec une étape de formation dans le but de renforcer les capacités individuelles et collectives des enfants afin qu'ils puissent développer des actions de promotion de la bientraitance dans leur entourage.

Ensuite, avec l'aide des facilitatrices, les enfants ont conçu et mené une enquête afin de récolter les différentes opinions sur un monde sans violence parmi les membres de leur communauté. Sur la base des informations réunies, les enfants

ont élaboré un plan de travail en essayant de prendre en compte les suggestions de la communauté.

Ils se sont unis à différentes institutions du district et ont mis leur plan de travail en application. Diverses activités ont été organisées afin de promouvoir la bientraitance (parades dans les rues, campagne de sensibilisation aux unités de services publics, diffusion de messages publicitaires sur la bientraitance, concours de musique, etc.). Finalement, les enfants ont structuré et analysé leur expérience.

ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE PRATIQUE

1. TU AS LA PAROLE. On a demandé à des personnes de tout âge comment ils imaginaient un monde sans violence et comment elles voudraient le construire. On a récolté leurs idées et leurs suggestions.

2. JE T'INVITE À TRANSFORMER LA VIOLENCE EN BIENTRAITANCE. Au cours de cette deuxième étape, diverses activités ont été organisées afin de promouvoir la bientraitance et renforcer le rôle de protection et de mobilisation des adultes à l'égard des enfants confrontés à la violence. Concrètement, les actions suivantes ont été réalisées : présentation publique d'une *vision collective d'un monde sans violence*, en se basant sur les informations récoltées dans les enquêtes ; parade de rue Ensemble nous pouvons construire un monde sans violence ; semaine de la Bientraitance dans les écoles avec différentes activités de sensibilisation dans les classes ; présentation de messages publicitaires créés par eux-mêmes ; campagne de sensibilisation dans les transports publics « *On va parler, tu montes ?* »

3. JE TE RACONTE CE QUE J'AI APPRIS ET COMMENT J'Y SUIS ARRIVÉ. Après avoir réalisé toutes ces activités, il était primordial de raconter à d'autres l'expérience vécue. Pour ce faire, les enfants ont eu l'occasion de présenter l'analyse de leur expérience.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- 1 facilitateur et 1 assistant logistique par groupe de 15 enfants maximum.
- 1 module de formation en fonction de l'âge des membres du groupe, ainsi que le matériel d'application correspondant au module.
- Kit d'identification et de travail pour chaque participant (promouvoir l'identité de groupe).
- Matériel et/ou ressources économiques pour les activités proposées par les enfants.
- Matériel de travail (papier bond, impressions, photocopies, crayons).
- 1 local pour les réunions du groupe.

RÉSULTATS OBTENUS

- Les familles ainsi que différentes personnes et institutions ont soutenu le développement des activités de promotion de bientraitance.
- Les enfants ont développé des aptitudes personnelles et sociales qui leur ont permis d'élaborer et de coordonner diverses actions de promotion de la bientraitance au sein de leurs familles, dans leurs écoles et dans leurs communautés.
- Les familles ont reçu et compris le message de bientraitance et ont ainsi pu modifier leurs rapports.
- Les enfants jouent un rôle important et participent activement dans la promotion d'une culture de bientraitance.

IMPACT

Les groupes d'enfants se sont réunis avec les autorités municipales, écoles, et d'autres organisations de la localité. Ces personnes ont pris conscience que les enfants étaient capables de trouver des solutions aux problèmes sociaux tels que la violence. Ils ont apporté des propositions et organisés des moments conviviaux au sein de leurs familles et écoles.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

La pratique a précisé certains éléments fondamentaux relatifs à la participation active des enfants dans la mise en œuvre des projets. Plus concrètement, elle a permis de préciser les stratégies de promotion de la participation, la définition du profil des facilitatrices et l'élaboration d'outils d'accompagnement des enfants par les facilitatrices.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- 1 module de formation.
- 1 analyse des résultats de l'expérience par les enfants qui ont participé.
- Autocollants et matériels divers pour travailler sur le sujet de la bientraitance.
- 3 vidéos courtes avec le témoignage des enfants.
- 1 vidéo de clôture à laquelle participent tous les groupes d'enfants impliqués dans la pratique.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

- Les écoles.
- Les familles.
- La Maison de la Femme de Cerro Candela.
- Les centres de santé situés dans les quartiers des écoles.
- La mairie du district.
- Les organisations communautaires.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Intégrer au maximum les familles des enfants qui participent à cette pratique afin de favoriser leurs relations et d'organiser des moments de partage conviviaux.
- Disposer d'une équipe de facilitateurs, formés pour accompagner et renforcer les capacités individuelles et collectives des enfants.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

- Un élément central est la participation active des enfants et de leur entourage. Il est primordial d'impliquer la communauté dans cette pratique.
- La création d'alliances stratégiques avec les organisations communautaires, les écoles et les institutions étatiques permet de favoriser l'impact de cette campagne de sensibilisation.

APPROCHE DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : les enfants constituent le centre de la pratique, ils participent activement et sont sujets de droits. Le renforcement de capacités permet de leur donner les moyens et les opportunités pour exercer leurs droits.

L'APPROCHE DE LA RÉSILIENCE : à travers la mise en œuvre de cette pratique, le sens de l'identité se consolide (être), la compétence et les habilités sont mises en avant (faire); les liens familiaux se renforcent et des rapports respectueux se créent avec d'autres adultes (avoir). De la même manière, on encourage l'esprit critique, les relations sociales, l'estime de soi, l'autonomie, l'initiative et la créativité.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE : le travail est développé en lien avec la communauté, les actions des enfants sont réalisées pour et au sein de la communauté. L'analyse finale élaborée par les enfants montre l'importance de reconnaître l'influence individuelle, familiale et communautaire dans une culture de bientraitance.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : l'axe principal de cette pratique consiste à favoriser la participation active des enfants. C'est pourquoi tout le processus, y compris l'élaboration et l'analyse finale de la pratique, a été élaboré en considérant les enfants comme acteurs et initiateurs de cette campagne.

LA DIMENSION SPIRITUELLE : l'action humaine consciente et solidaire est présente dans la mise en œuvre de cette pratique.

Témoignage

« ... avant j'étais égoïste, je ne partageais avec personne mais maintenant j'ai changé et je suis différent, je partage avec tout le monde, mes affaires, mes sentiments et émotions... »

« ... j'ai amélioré la relation que j'ai avec mes parents et mes frères »

« ... les relations avec mon entourage ont changé »

« ... ma manière de penser a changé, je prends en compte les senti-

ments des autres, je réagis différemment »

« ... je n'ai plus peur de parler en public, je suis plus communicative, maintenant j'ose et je peux dire à tout le monde ce qu'est la bientraitance »

« ... ce qui a changé : je réfléchis avant d'agir ».

Coordonnées de l'organisation :

Centro de Estudios Sociales y Publicaciones – CESIP
Coronel Zegarra 722, Jesús María,
Lima – Perú
Tel : + (511) 471 3410
<http://www.cesip.org.pe/>

[CAMPAGNE DE VACCINATION[®]

« un traitement pour la bientraitance »

NOM DE L'ORGANISATION

Programme CLAVES – Juventud Para Cristo Uruguay

PAYS D'INTERVENTION

Uruguay durant 10 ans et 12 pays d'Amérique latine

BÉNÉFICIAIRES

- Institutions et organisations engagées dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence (ONG, écoles, goûters populaires, centres juvéniles, paroisses, églises, etc.)
- Institutions étatiques
- Organisations internationales
- Enfants qui participent aux activités de sensibilisation
- Adultes qui participent aux activités de sensibilisation
- Population en général, qui est « vaccinée » et/ou sensibilisée et les enfants de leur entourage.

CONTEXTE

La pratique se développe en Amérique latine via le travail en réseaux auprès des organisations engagées dans le domaine de l'enfance.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

La campagne de vaccination « Un traitement pour la bientraitance » est une campagne de sensibilisation contre les situations de violence quotidienne que subissent les enfants dans laquelle eux-mêmes sont amenés à promouvoir des attitudes et des comportements qui respectent leur dignité et leur intégrité.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir le droit des enfants.
- Favoriser la participation et consolider le rôle des enfants dans la défense de leurs droits.
- Sensibiliser et engager la communauté afin de favoriser les relations équitables entre les hommes et les femmes et entre les générations.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

Les organisations impliquées dans le projet mettent en place des activités éducatives et de sensibilisation, qui favorisent l'intégration sociale, le travail en réseaux et la promotion du droit des enfants. Cette mise en application comporte des phases bien déterminées dans le temps :

- Lancement d'un appel aux organisations qui travaillent dans le domaine de l'enfance à partir de différentes approches.
- Formation des organisations qui mèneront la campagne de vaccination. Lors de cette phase, chaque organisation commence à planifier ses activités de vaccination dans son quartier ou dans sa communauté pour la semaine spéciale prévue chaque année. Pour la vaccination, chaque groupe reçoit : des certificats de vaccination, des affiches, des autocollants, des bonbons et un CD avec le jingle et les messages publicitaires de la campagne, ainsi que des documents sur la maltraitance et la bientraitance (Guide d'activités « Manos al buentrato »).
- Les professionnels des organisations partagent ce qu'ils ont appris dans leur groupe et planifient la campagne. Les adolescents délégués partagent ce qu'ils ont appris entre eux. Pour ce faire, le manuel d'éducation « Manos al Buentrato » est fondamental, il s'agit d'un guide d'activités qui pourront être reproduites par les adolescents entre eux et auprès des enfants et adultes.
- Lancement officiel de la campagne. Durant la semaine qui précède celle de la vaccination, une conférence de presse est organisée avec les autorités qui soutiennent le projet (les adolescents prennent en charge le lancement de la campagne).
- Diffusion de la campagne grâce aux différents moyens de communication.
- Semaine de vaccination durant laquelle chaque groupe réalise différentes activités pour mettre en route la vaccination. En Uruguay, dans la capitale, une tente est placée à un endroit stratégique pour la population et diverses activités y sont organisées.
- Des vaccinations stratégiques sont réalisées : les sénateurs et députés au Parlement, les ministres de la République, les différents moyens de communication, les sportifs et/ou artistes.
- Fermeture de la campagne : activité musicale, marche des adolescents à travers la ville, activité artistique.
- Évaluation de la campagne par les jeunes délégués de chaque organisation qui l'a mise en œuvre.

LA VACCINATION

Durant la semaine de vaccination, les organisations participantes développent des activités de « vaccination » dans leurs milieux, au sein de l'institution, dans

le quartier, à la foire, sur une place publique, en coordination avec d'autres organisations qui vaccinent également. L'encadrement et le soutien de l'éducateur de référence qui a participé à la formation sont des éléments fondamentaux pour réaliser la vaccination.

Chaque « vaccinateur/trice », avec son set de vaccination (certificat, autocollant et bonbon), aborde l'adulte en lui demandant s'il a reçu le vaccin « antiviolence ». Habituellement, l'adulte répond que non et demande de quoi il s'agit, alors l'adolescent explique qu'une campagne de vaccination contre la maltraitance des enfants est en train de se dérouler. Il lui demande ensuite s'il est prêt à se faire vacciner contre la maltraitance. Il lui précise que c'est gratuit et que le pacte peut se résumer en 5 actions à développer dans ses relations avec les enfants : ÉCOUTER, CROIRE, INCLURE, PROTÉGER et DÉNONCER. Si l'adulte se fait vacciner, l'adolescent commence à lui lire le certificat, où sont inscrits le nom de l'adulte, la date de vaccination et la date d'expiration qui reste vide puisqu'il s'agit de la date à laquelle l'adulte rompt son engagement et commet un acte de maltraitance. Au dos du certificat, les 5 mots désignant les actions sont inscrits avec une brève description.

Quand l'adulte exprime son engagement à réaliser ces actions, l'adolescent lui délivre le certificat et lui offre un autocollant qui lui rappelle le message. Pour finir, il l'invite à prendre le vaccin oral, c'est-à-dire à manger un bonbon au miel qui symbolise la douceur nécessaire à ces gestes quotidiens. Après lui avoir remis tout ça, il le remercie et l'invite à partager son expérience avec son entourage.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

RESSOURCES HUMAINES :

- Une équipe qui aide à la réalisation de la campagne.
- Des institutions et des organisations engagées dans le domaine de l'enfance qui travaillent en réseaux.
- Des éducateurs engagés pour la bientraitance et formés pour l'enseigner.
- Des enfants promoteurs de la bientraitance.

MATÉRIEL :

- Manuel « Manos al Buentrato ».
- Set de vaccination : certificat, autocollant et bonbon.
- Matériel pour l'expression artistique afin d'attirer l'attention du public.
- Matériel pour la presse : spots, messages publicitaires, articles, etc.

RÉSULTATS OBTENUS

La campagne a été très bien évaluée par les adolescents et les éducateurs dans tous les contextes où elle a été développée. Les éducateurs valorisent la campagne car elle fournit une nouvelle approche éducative et constitue un outil pour travailler sur la thématique. Elle favorise la participation active des adolescents et entraîne une réflexion sur leur implication dans la prévention primaire.

Les points forts de la campagne résident dans : les effets produits dans la vie des adolescents, c'est-à-dire le développement de leurs aptitudes et de leur rôle de promoteur d'une culture de la bientraitance dans la société, ainsi que les effets produits dans la vie des éducateurs et dans leur travail. De plus, la société est mobilisée sur le thème de la maltraitance contre les enfants.

IMPACT

Les résultats des évaluations permettent d'établir que la campagne de vaccination constitue une stratégie pertinente pour promouvoir la bientraitance et contribuer à la construction d'une culture de la bientraitance. La méthodologie et le matériel proposés pour la campagne démontrent une importante capacité d'adaptation aux différents contextes culturels et sociaux.

Les adolescents, les éducateurs et les membres des organisations impliquées dans le projet estiment que la campagne a un impact significatif car ses répercussions sont bien visibles à différents niveaux : dans les relations des adolescents entre eux et avec leur famille, dans le travail éducatif, les institutions, les églises, les institutions étatiques, la vie des personnalités culturelles, et la vie des personnes vaccinées.

Un point fort de la campagne est le fait que les adolescents constituent les principaux acteurs. Il s'agit d'un trait distinctif par rapport aux autres projets dans lesquels, en général, les enfants sont les bénéficiaires mais pas les interlocuteurs capables de réfléchir et de prendre des décisions. La participation est indissociable du processus d'éducation proposé par la campagne. Il faut donc approfondir la réflexion à ce sujet et former les organisations impliquées. La pratique consolide les aptitudes des adolescents car ils développent des capacités de protection.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

- Identification de Claves comme une organisation qui travaille pour la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance et de la participation active des enfants.

- Consolidation d'une stratégie de travail en réseaux aux niveaux national et régional.
- Claves a un rôle de médiateur dans les processus d'échange de connaissances et de méthodologies innovantes.
- Développement de notre capacité à mobiliser les ressources.
- Développement de notre capacité d'influence sociale et politique.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- « Manos al Buentrato », un guide d'activités qui pourront ainsi être reproduites par les adolescents entre eux et auprès des enfants et adultes.
- Set de vaccination (certificat, autocollant et bonbon).
- Une vidéo didactique afin de diffuser la mise en place de la campagne.
- Un cours virtuel pour consolider les phases de formation.
- Une série de méthodologies et d'ateliers pour les phases de formation.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

DE L'ÉTAT : INJU, Mides, intendances de l'Uruguay, INAU, Ministère de la Santé Publique, de l'Éducation, du Développement Social et du Tourisme de l'Uruguay.

ORGANISMES CHRÉTIENS : BICE, CLAI, plusieurs églises évangéliques.

SOCIÉTÉ CIVILE : organes de la presse et entreprises. Un grand nombre d'institutions éducatives..

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Les ressources humaines sont en général limitées en raison du nombre important d'actions, des divers niveaux d'opération et d'impact que l'on veut atteindre. Il est donc très important de former une équipe stable et de chercher des moyens de réunir des volontaires afin que le projet soit durable.
- Il est possible de rencontrer des difficultés dans la communication interne tout au long du processus de la campagne, ce qui inquiète les adolescents. Aussi bien les adolescents que les éducateurs comprennent qu'ils devraient être appelés à participer à la campagne plus tôt, car les éducateurs considèrent que les adolescents doivent avoir du temps pour vraiment s'impliquer.
- Il est important que le matériel et la méthodologie proposés pour la campagne soient adaptés aux différents contextes culturels et sociaux.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

- Former des alliances larges et multiples.
- Un élément central de la campagne est la formation d'adolescents promoteurs de la bientraitance et il est donc très important de consacrer de l'argent à cette formation. Organiser des formations théoriques et pratiques pour les éducateurs et les adolescents sur la prévention de la maltraitance, la promotion

de la bientraitance et les techniques artistiques, expressives et récréatives est fondamental.

- Chercher des espaces pour la publicité et faire parler des enfants dans les médias.
- Diffuser des informations sur la campagne afin que les gens sachent où les vaccinations auront lieu (affiches, brochure, blog, Facebook).
- Organiser une réunion avec tous les groupes participants afin de parler de ce qui se passera lors de la semaine de vaccination et des stratégies mises en place pour attirer l'attention de la population.
- Donner des responsabilités aux adolescents, considérer qu'ils ont un rôle important et les écouter quand ils font des propositions au sujet de la campagne et de la manière de la réaliser.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : la reconnaissance des enfants en tant que sujets de droit est un élément central de la campagne. Un de ses objectifs est de favoriser à la fois le droit à la participation des adolescents et l'exercice de leurs droits en tant que citoyens. La campagne veut influencer l'État.

L'APPROCHE DE LA RÉSILIENCE : la campagne consolide les capacités des adolescents, en contribuant à développer des comportements de protection et de résilience.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE : la campagne sensibilise la communauté et cherche à obtenir son engagement afin de développer des relations équitables entre les hommes et les femmes et entre les générations. De plus, la campagne réunit des adolescents issus de divers milieux socio-économiques, culturels et religieux au niveau national, créant des liens là où il n'y en avait pas.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : la campagne favorise la participation et le rôle d'acteur des adolescents dans la défense de leurs droits. Elle invite les adultes à participer à la promotion de la bientraitance.

LA DIMENSION SPIRITUELLE : la campagne recherche à améliorer les relations dans la société et au niveau personnel. Dans les communautés croyantes, la campagne a eu des effets positifs aux niveaux théologique, ecclésiastique et en matière de missions religieuses. Elle a également permis à beaucoup d'églises de développer une dimension œcuménique de leur travail et même de travailler en association avec des organisations non religieuses.

Témoignage

« La campagne de vaccination a été positive car elle a aidé les parents à réfléchir à la manière dont ils traitent leurs enfants. Grâce à elle, le gouvernement nous écoute et accepte les activités que nous proposons. Nous nous exprimons mieux et connaissons plus de gens qui veulent prendre part à la lutte contre la maltraitance. Maintenant, la radio et la télévision nous prennent en compte et écoutent notre voix. Le plus chouette, c'est que nous avons lutté ensemble contre la maltraitance tout en construisant la bientraitance. »

Groupe d'adolescents qui présentent leurs conclusions.
Méthodologie : Signaux de Changement

« Quel est l'impact sur la population d'Oruro ? Les enfants sont les acteurs principaux d'une culture de la bientraitance. Ils tentent d'informer et de conscientiser la population d'Oruro afin de diminuer la maltraitance physique, psychologique, sexuelle infligées par les adultes ainsi que la

négligence, en s'impliquant dans les organes gouvernementaux et non gouvernementaux et en les influençant, afin qu'ils participent à cet événement et encouragent la bientraitance à l'égard des enfants. »

Wilma Choque, éducatrice,
Viva JPN Oruro

« On apprend toujours des adolescents, de leur énergie, quand on se mélange aux autres. »

Daniel, éducateur

« Nous sommes tellement habitués à nous maltraiter que parfois nous ne pensons pas à la bientraitance ». »

Lucia,
adolescente qui participe aux ateliers.

« On se sent bien quand on vaccine, les gens t'écoutent et te remercient. C'est bien, ça nous a aidés à être plus unis dans le groupe. »

Fabiana, adolescente «vaccinatrice»

Coordonnées de l'organisation :

JPC - Programa CLAVES
 Ombú 3338, Montevideo,
 Uruguay 11400
 Tel : +598 91 203 052
<http://www.claves.org.uy/>



*Campagne de vaccination
« un traitement pour
la bientraitance »*

L'ÉCOLE **un lieu privilégié pour la prévention des abus sexuels contre les enfants**

NOM DE L'ORGANISATION

ONG PAICABI - Corporación de Apoyo y Promoción a la Infancia

PAYS DE L'INTERVENTION

Chili

BÉNÉFICIAIRES

- Les enfants de l'école Oscar Marín
- Les parents et l'entourage proche des enfants de l'école Oscar Marín
- Les enseignants de l'école Oscar Marín

CONTEXTE

Il convient de mettre en évidence les faits qui ont profondément influencé la société et le territoire où est mise en œuvre cette pratique. Au cours de ces deux dernières années, environ 200 cas d'abus sexuels d'enfants, produits dans l'enceinte même des écoles, ont été signalés publiquement. La particularité de cette situation est qu'environ 87% des cas d'abus sexuels sont survenus dans les écoles catholiques ou privées fréquentées par des enfants issus de milieux économiquement aisés. Ces dénonciations ont eu un impact fort sur l'opinion publique qui partage un sentiment collectif d'insécurité et un besoin d'informations sur les abus sexuels. De ce fait, le travail auprès des enseignants ainsi qu'avec les parents a acquis une grande importance et a développé un intérêt croissant pour la participation aux activités de prévention primaire et de détection des situations d'abus sexuels.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

Prévenir les abus sexuels contre les enfants grâce à une prise de conscience collective et la mise en œuvre d'activités de prévention primaire dans un lieu privilégié comme l'école auprès des enfants, professeurs et des familles.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La pratique consiste à réaliser une intervention sociale axée sur la prévention des situations d'abus sexuel, au sein d'une école, en intégrant les enfants, les parents et les enseignants dans diverses activités qui visent à fournir des outils pour promouvoir des comportements protecteurs, pour la détection de possibles situations d'abus et pour la connaissance des procédures de signalement et de protection des enfants.

Les actions simultanées, qui intégraient les différents acteurs, ont contribué à créer un climat dans l'école qui s'engage à agir conjointement en vue de prévenir les situations de violence sexuelle. C'est de cette manière que les parents participent aux activités avec les enfants, et les enseignants, le tout dans le respect de chacun.

Les méthodes utilisées ont été définies collectivement, en utilisant des techniques qui favorisent la participation et la validation des acquis antérieurs de chacun des participants.

- Organisation d'ateliers avec des enfants de 7 et 11 ans.
- Organisation d'ateliers avec les parents.
- Organisation d'ateliers avec tous les enseignants de tous les niveaux scolaires (prélémentaire, élémentaire, enseignement secondaire, technique professionnel).
- Organisation d'une journée d'activités avec les parents et avec les enseignants.

LES ATELIERS AUPRÈS DES ENFANTS SONT DONNÉS EN PLUSIEURS ÉTAPES

- La connaissance des uns et des autres : présentation des formateurs et du projet général.
- Le diagnostic : les enfants sont invités à faire un dessin illustrant leurs rêves, peines et difficultés.
- L'élaboration : sur la base des dessins reçus, les formateurs élaborent le contenu de la formation avec les enfants.
- La formation : les enfants mettent en œuvre le projet précédemment élaboré, en choisissant les activités et les outils à utiliser, avec la possibilité de changer ce qui était prévu, après accord du groupe.
- Evaluation de chaque session et de la formation : après chaque session, une évaluation est réalisée et à la dernière session, les enfants sont amenés à évaluer la formation dans son entièreté.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Création de l'équipe de coordination de la pratique, composée d'un responsable et de deux stagiaires.
- Collaboration avec les écoles et tous les acteurs potentiellement impliqués dans la mise en œuvre de la pratique.
- Elaboration de modules de formation adaptés à chaque école et quartier, pour les enfants, les professeurs et les parents afin de prévenir les abus sexuels.
- Disponibilité des ressources financières pour l'achat du matériel pour le travail en groupe.

RÉSULTATS OBTENUS

- Les familles ont soutenu et participé à la mise en œuvre des ateliers de prévention des abus sexuels dans l'école Oscar Marín.
- Les enfants ont développé des aptitudes personnelles et sociales afin de prévenir les abus sexuels. Ils ont aussi été formés aux mécanismes de signalement et de protection des enfants victimes d'abus.
- Les professeurs ont été renforcés dans leurs capacités à détecter et à signaler les cas d'abus sexuels contre les enfants.

IMPACT

Les résultats des évaluations confirment la pertinence des ateliers au sein des écoles pour prévenir les abus sexuels contre les enfants. La méthodologie participative et le matériel proposés démontrent une capacité d'adaptation aux différents contextes éducatifs et sociaux.

De plus, cette pratique se traduit par l'élaboration de protocoles dans les écoles lors de la détection et du signalement d'abus sexuels contre les enfants. Ce protocole indique la démarche à suivre, les institutions à contacter, en prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un point déterminant est la validation de l'expérience par les professeurs qui demandent de continuer ces ateliers l'année prochaine mais aussi par le conseil municipal qui souhaite reproduire cette expérience dans les autres écoles de la commune.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

La pratique a précisé certains éléments fondamentaux relatifs à la prévention primaire des abus sexuels contre les enfants. Elle a permis de préciser les stratégies de formation, détection et signalement des cas d'abus sexuels dans les écoles auprès des parents, des enfants et des professeurs. Auparavant, PAICABI travaillait uniquement la prévention tertiaire des abus sexuels par l'accompagnement des enfants victimes de situations de violences sexuelles. Cette pratique a permis de mettre en œuvre une approche holistique où la problématique des abus sexuels est abordée d'un point de vue préventif.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Trois modules de formation ont été élaborés pour prévenir les abus sexuels auprès des enfants, des professeurs et des familles. Ces modules de formation sont assez flexibles et peuvent évoluer selon les attentes des participants et les contextes différents des écoles dans lesquelles ils sont donnés.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

Afin de mettre en œuvre cette pratique, PAICABI a collaboré avec les institutions suivantes :

- L'école d'Oscar Marín
- Centre de santé
- Conseil Municipal
- Université des Amériques.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Intégrer dans la planification de la pratique, la mise en place d'un groupe composé de parents et d'élèves afin de mettre en œuvre les activités (association de parents, groupe des délégués de classe).
- Débuter cette pratique lors du premier semestre de l'année scolaire, ce qui implique d'avoir les autorisations préalables des lieux d'intervention.
- Disposer d'une équipe de formateurs pour accompagner et renforcer les capacités des enfants, des professeurs et des parents à prévenir les abus sexuels.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

- Bien planifier la coopération avec les écoles.
- Intégrer des activités ludiques favorisant l'expression de l'enfant dans les ateliers.
- Favoriser l'organisation de moments conviviaux entre les professeurs, les enfants et les parents.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : intégrer un regard sur l'autre comme un sujet actif de droits.

L'APPROCHE DE LA RÉSILIENCE : incorporer dans chacune des actions un regard sur les personnes comme des acteurs principaux de leur vie, en prenant en compte leurs compétences et leurs forces.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : c'est un axe transversal dans chacune des actions réalisées, non seulement avec les enfants mais aussi avec les adultes participants, comme un moyen de contribuer à la citoyenneté.

L'APPROCHE GENRE : travailler principalement certains stéréotypes qui occultent des situations d'abus, les relations de pouvoir, entre autres.

Coordonnées de l'organisation :

ONG PAICABI - Corporación de Apoyo y Promoción a la Infancia
2 Poniente 639 / Viña del Mar, Chile Tel : (56) (32) 2881777 // <http://paicabi.cl/>

ASIE

[L'ESPACE DES ENFANTS **Child Friendly Spaces**

NOM DE L'ORGANISATION

Aawaaj

PAYS DE L'INTERVENTION

Népal

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants issus de communautés marginalisées, en situation de risque de maltraitance, d'abus et d'exploitation sexuels

CONTEXTE

Aawaaj gère le centre d'accueil pour enfants à Dailekh, Surkhet et Bardiya, dont l'objectif est de fournir un espace d'apprentissage sûr pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés et de communautés marginales (enfants qui vivent dans les bidonvilles, ceux issus de la caste la plus basse) qui sont vulnérables et exposés à la violence. L'espace d'accueil est présent dans trois districts et fonctionne avec succès en promouvant l'intérêt supérieur de l'enfant.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

- Fournir un espace d'apprentissage sûr pour les enfants.
- Construire des relations harmonieuses entre les enfants issus de différentes castes et religions ;
- Développer la confiance en soi des enfants ;
- Promouvoir et protéger les droits de l'enfant ;
- Créer un environnement propice à la résilience ;
- Soutenir les enfants dans leurs études et leurs devoirs d'école ;
- Réduire les abus et l'exploitation sexuels des enfants et leur vulnérabilité.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

L'espace d'accueil aide directement au développement psychologique, physique et émotionnel de l'enfant.

Au sein de cet espace, les enfants ont l'opportunité de partager, d'être bien traités et d'être en sécurité. Chaque jour, les enfants viennent y passer deux heures. La première heure est consacrée à l'étude et aux devoirs d'école et la seconde aux jeux, à la culture, aux poèmes, à des quizz et à la discussion à propos

de l'hygiène personnelle, des droits des enfants, de la violence et de la protection face aux abus. Il est également question de la manière de signaler un abus et des personnes auprès de qui le faire, de discussions/interactions avec les parents et la famille sur les moyens de promouvoir la résilience à la maison et à l'école à la maison et à l'école.

- Enquête de la communauté.
- Discussion de groupe / interaction avec les enfants et parents.
- Concours.
- Rendez-vous de partage.
- Document de suivi chaque semaine.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- La mobilisation de tous les acteurs : les groupes communautaires comme les femmes, les jeunes, les groupes de soutien, les acteurs régionaux, la police, les collaborateurs, les professeurs, le réseau d'enfants et les parents.
- Un espace agréable.

RÉSULTATS OBTENUS

- Le « Child Friendly Space » aide les enfants à renforcer leurs capacités internes grâce à des supports éducatifs et au développement des aptitudes de la vie quotidiennes. Les performances scolaires ainsi que les standards d'hygiène de ces enfants se sont singulièrement améliorées. Le Child Friendly Space a toujours mis en avant la participation des enfants vulnérables (enfants handicapés, orphelins...).
- Les enfants savent identifier les différentes formes de violence.
- Les enfants connaissent les mesures de sécurité nécessaires pour se défendre contre toutes les formes d'abus possibles.
- Les enfants connaissent leurs droits.

IMPACT

L'espace d'accueil a amélioré la compréhension de la violence pour les citoyens. Les parents et les membres de la communauté sont au courant des abus et de l'exploitation sexuels ainsi que de la violence basée sur le genre. Le « Child Friendly Space » a permis de construire une attitude positive envers les enfants, développer les mécanismes de signalement et de soutien face à la violence dans la communauté.

La vulnérabilité des enfants commencent à être réduite dans un environnement à la fois familial et scolaire. Les enfants participent activement à des activités scolaires et communautaires.

Les centres du « Child Friendly Space » ont un impact positif sur les communautés. Des études ont prouvé que la mise à disposition d'espaces appropriés permettait aux enfants de mieux se développer. L'organisation de rendez-vous réguliers avec les parents permet de leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans l'éducation de leurs enfants. Dès lors, les parents s'informent des possibilités offertes par le gouvernement et par les ONG pour améliorer le bien-être de leurs enfants.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

Le « Child Friendly Space » a permis d'opérer un changement dans le secteur éducatif de ces districts. Le « Child Friendly Space » a régulièrement été évalué par des agences gouvernementales et, au vu de son impact positif sur les enfants, a reçu une aide de la municipalité. Cette dernière a également demandé à Aawaaj d'élargir son champ d'action dans le district ce qui a été fait avec succès dans les zones de Surkhet, de Dailekh et de Bardiya.

Le « Child Friendly Space » a un impact direct sur le travail, le fonctionnement et les ressources d'Aawaaj. Grâce au Child Friendly Space, Aawaaj a été capable d'apporter des services vitaux aux enfants et leur a été bénéfique de multiples manières. Il a ainsi permis de développer les capacités des enfants. Aawaaj soutient une approche participative et de nombreux animateurs ont bénéficié du soutien du « Child Friendly Space ». L'organisation cherche continuellement des manières d'améliorer ces centres « Child Friendly Spaces » pour les rendre plus efficaces pour les enfants.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- Livrets éducatifs, publications, outils d'éducation, campagnes de prévention, études.
- Livrets destinés aux enfants, posters, feuilles blanches, stylos, matériel de dessin, objets ludo-éducatifs, brochures éducatives, boîtes à musique, microphones enregistreurs, outils musicaux et théâtraux, chiffons, encyclopédie...

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

Les enfants de la communauté, les jeunes, les femmes, les groupes locaux d'entraide, les personnels de santé, la municipalité, le DDC (District Development Committee), le bureau de la gestion sanitaire et de l'eau, les écoles, les ONG travaillant sur des thématiques similaires, la DCW (Development of Children and Women Center), les forces de police...

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Demandes d'accès au « Child Friendly Space » supérieures aux capacités d'accueil, ressources limitées
- Difficultés à obtenir des espaces adéquats
- Parents pas toujours assez impliqués
- Problèmes de gestion du temps (entre les parents et les enfants)
- Manque de matériel de lecture, manque de matériel ludo-éducatif
- Manque de fonds.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

Ce projet est bénéfique pour les enfants en danger et leur permet de se développer. Le « Child Friendly Space » devrait être planifié pour une période de 5 ans avant d'en mesurer ses impacts. Une étude de faisabilité devrait être effectuée avant d'établir un centre « Child Friendly Space ».

Témoignage

« J'ai 18 ans et m'appelle Sunita. Je vis avec ma famille. En raison de moyens financiers limités, je n'ai pas pu beaucoup étudier. Mon père et ma mère travaillaient comme journaliers. Je devais prendre soin de mon frère et de ma sœur, dès lors je manquais souvent l'école. Je n'ai pas pu étudier à la maison car mes parents étaient analphabètes. J'ai eu beaucoup de mal à réussir mes examens. Un jour, un membre d'Aawaaj est venu dans mon village et a discuté avec les villageois de l'opportunité de créer un « Child Friendly Space ». Mes parents ont aimé l'idée du « Child Friendly Space » et ont immédiatement soutenu le projet. A l'époque j'étudiais en 5ème. Dès sa création, mes amis et moi avons fréquenté régulièrement le « Child Friendly Space », nous faisons notre travail scolaire là-bas pendant une heure et passions ensuite une heure à faire

des activités extra-scolaires comme la danse, le chant, la peinture... Des débats, des lectures de poésie et des concours d'orthographe sont organisés chaque semaine. Mes performances scolaires se sont améliorées et ma confiance personnelle a augmentée. Je prenais part aux activités théâtrales, poétiques et aux débats. J'étais bien classée dans chaque activité. J'ai également participé à des activités extra-scolaires au niveau du district et ai pu présenter des pièces de théâtre dans diverses communautés.

Je suis maintenant dans une école de gestion et travaille au « Child Friendly Space » comme animatrice. Je suis très fière du travail accompli par le « Child Friendly Space » d'Aawaaj. Je peux maintenant aider ma famille. »

Coordonnées de l'organisation :

AAWAAJ

Kapan Panchakumari, ward No-3,
Kathmandu, Nepal PO Box 8975, EPC 4259
Tel : +083-522383 // Email : aawaaj@mail.com.np



L'espace des enfants
Child friendly spaces

[COMITÉ LOCAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE

NOM DE L'ORGANISATION

Aawaaj

PAYS D'INTERVENTION

Népal

BÉNÉFICIAIRES

Enfants, parents, instituteurs, comité de direction scolaire

CONTEXTE

Le Child Protection Committee (Comité local de protection de l'enfance) a été instauré dans le seul but de protéger et promouvoir les droits de l'enfant. Les Comité local de protection de l'enfance sont établis dans les écoles, lieux dans lesquels les enfants passent la majorité de leurs journées. Chaque comité est composé de 15 membres parmi lesquels les enfants, les parents, les instituteurs et le comité de direction scolaire.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

- Réduire les dangers auxquels les enfants peuvent être confrontés dans les écoles
- Créer un environnement agréable pour les enfants
- Développer des liens de confiance entre les instituteurs, les enfants et l'école.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

Le rôle du comité est d'améliorer l'environnement dans lequel les enfants évoluent quotidiennement, d'être à leur portée. Le Comité local de protection de l'enfance est également responsable de la sécurité des enfants au sein de l'école, du soutien aux enfants victimes de violence et fournit un soutien scolaire aux enfants en difficulté. Les membres de ce comité organisent des réunions régulièrement afin de partager leurs opinions et d'être les plus efficaces possible.

- Discussions de groupe, réunions et ateliers interactifs
- Campagnes de sensibilisation et distribution de matériel IEC (Information, Education et Communication)
- Tutorat, communication et coordination
- Networking.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

EQUIPEMENT : posters, bulletins d'information, matériel de lecture, matériel de dessin, microphone

RESSOURCES HUMAINES : parents, instituteurs, enfants, comité de direction scolaire, tuteurs, animateurs, directeur, formateurs et observateur (Aawaaj)

LOCAUX : hall ouvert au sein de l'école pouvant accueillir tout le monde ainsi que du matériel (projecteur...)

RÉSULTATS OBTENUS

- Le Comité local de protection de l'enfance, en collaboration avec le comité de direction scolaire, a pu mettre en place différentes activités de sensibilisation au sein de l'école
- Des relations de confiance ont été créées avec le directeur de l'école, le bureau local d'éducation et le Comité local de protection de l'enfance, ce qui facilite la collaboration et la coordination
- Des réunions et des ateliers interactifs
- Des activités de soutien éducatif et de conseil sont fournies aux enfants les plus vulnérables
- Mise à jour du règlement intérieur
- Une évaluation de la pratique a été effectuée pour mesurer les points forts du projet.

IMPACT

Le Comité local de protection de l'enfance a été source d'améliorations au sein de l'école. En agissant comme organisation de veille au sein de l'école, il peut agir immédiatement lorsque les droits d'un enfant sont bafoués. Les instituteurs, les enfants, le comité de direction scolaire et les parents sont des acteurs clés de ce dispositif qui vise à prévenir toute forme d'abus dans les écoles. De la même manière, les enfants, les parents et les instituteurs sont informés des mécanismes existants en termes de signalement et de renvoi suite à un cas d'abus.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

Ce projet a eu un impact positif sur le fonctionnement de l'organisation. Il agit comme un forum afin d'avertir les enfants, les parents, les instituteurs et les membres du Comité local de protection de l'enfance sur les violences et les dangers qui peuvent se produire au sein et à l'extérieur d'une école. Notre organisation est reconnue comme ayant un impact positif au niveau local et ce projet a permis à Aawaaj de développer un programme et une stratégie locale. L'organisation fournit un soutien matériel au Comité local de protection de l'enfance. Le Comité local de protection de l'enfance constitue une structure durable sur laquelle Aawaaj peut s'appuyer pour mettre en place ses programmes de soutien à la communauté.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

- Outils éducatifs
- Instruments de contrôle
- Posters, bulletins d'information
- Microphones
- Projecteurs

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

Le DCWC (Development of Children and Women Center), la police du DEO (District Education Office), l'hôpital local, le syndicat enseignant, les centres de ressources éducatives, l'association du barreau, les maisons d'hébergement, les défenseurs des droits de l'homme, les médias, les parents, les instituteurs, le réseau des élèves.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Difficultés de coordination entre les parents et les enfants (gestion du temps)
- Le forum n'a pas pu se réunir lors des vacances.

CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA PRATIQUE

- L'organisation doit conduire une évaluation régulière de la pratique
- Chaque cas doit être pris en compte de manière particulière, chaque enfant étant différent.

Témoignage

« Je m'appelle Dhirendra Thapa, j'ai 14 ans et je suis en 5ème. Je suis un membre du Comité local de protection de l'enfance de l'école secondaire de Janta depuis 4 ans. Avant de créer le Comité local de protection de l'enfance, certains de mes camarades de classe utilisaient un vocabulaire inapproprié en classe, écrivaient des gros mots au tableau, dans les cahiers des filles, les embêtaient, faisaient des dessins inappropriés dans les livres et sur les murs des toilettes.

Après avoir créé le Comité local de protection de l'enfance, les instituteurs ont pu être formés sur les risques d'abus, de harcèlement et

leurs conséquences. Avant de créer le Comité local de protection de l'enfance nos instituteurs semblaient hésitants quant aux actions qui pouvaient exister pour lutter contre ces activités et mes camarades ne connaissaient pas les conséquences de leurs actions. Maintenant, si l'un d'eux a ce genre de comportement ils sont punis en relation avec la punition déterminée par le Comité local de protection de l'enfance. Tous les élèves sont maintenant fiers d'avoir aidé à réduire les risques de violence. »

Coordonnées de l'organisation :

AAWAAJ

Kapan Panchakumari, ward No-3,
Kathmandu, Nepal PO Box 8975, EPC 4259

Tel : +083-522383,

Email : aawaaj@mail.com.np

LIGNE VERTE **pour la prévention et le signalement des** **violences faites aux enfants**

NOM DE L'ORGANISATION

Aawaaj

PAYS D'INTERVENTION

Népal

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants, les femmes et la communauté locale

CONTEXTE

Afin de fournir un soutien immédiat aux enfants et limiter le danger que constituent les violences envers ces derniers, Aawaaj a opéré une ligne d'aide gratuite (1098) dans les districts de Surkhet, de Bardiya et de Dailekh. Ce travail a été effectué en collaboration avec le ministère de la femme et du bien-être social de l'enfant, du bureau central pour le bien-être de l'enfant, des bureaux locaux et de Népal Télécommunication depuis 2010. Il est accessible à tous les enfants dès lors qu'ils ont besoin d'aide ou s'ils souhaitent juste avoir quelqu'un à qui parler.

OBJECTIF DE LA PRATIQUE

- Fournir une aide d'urgence aux enfants
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs craintes et d'aborder directement les problèmes les affectant.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

- Réponse adaptée et amicale aux enfants par téléphone (les conversations sont enregistrées)
- Visite aux familles
- Soutien
- Tutorat
- Sensibilisation et information.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Véhicule pour soutien immédiat
- Ordinateur pour communication et sauvegarde des données
- Local d'urgence où les enfants peuvent être gardés après avoir été accueillis
- Kit de premier secours
- animateurs, conseiller, travailleurs sociaux, gardien, infirmière
- Coordination avec la police et les autres acteurs clefs pour suivre l'évolution du dossier
- Bénévoles, femmes et réseau de l'enfant

RÉSULTATS OBTENUS

- Soutien téléphonique 24h/24
- Les enfants sont aidés grâce à la mobilisation des forces de police, des bénévoles et des réseaux de l'enfant lui-même
- Des activités de conseil et de tutorat sont fournies par les animateurs et les conseillers
- Soutien économique et éducatif pour les enfants et aide à la réintégration dans leur communauté.
- Des liens de confiance ont été établis entre le DCWC (Development of Children and Women Center), les forces de police, les avocats, les médecins et l'association de sauvetage et de réintégration des enfants ce qui facilite la coopération à tous niveaux.
- Des activités de sensibilisation à grande échelle (la diffusion de jingles radios, la distribution de prospectus informatifs dans les communautés locales...).

IMPACT

Ce projet a bénéficié directement aux enfants en danger immédiat qui ont souvent besoin d'un espace où ils peuvent être accompagnés. Le projet a également permis de fournir des services immédiats aux enfants qui ont été victimes d'abus, de harcèlement et dont les droits ont été violés. Le service téléphonique permet à chaque membre de la communauté de fournir des informations pratiques aux enfants qui ont besoin de soutien. Grâce à ce service téléphonique, les enfants en danger non seulement reçoivent des services immédiats mais peuvent également être accueillis dans des espaces où il leur est possible d'exprimer leurs problèmes de manière anonyme. Les enfants qui avant n'osaient pas faire part de leurs problèmes peuvent maintenant le faire et le nombre de révélations n'a cessé d'augmenter grâce à l'action et à la publicité faite autour de ce service.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

Ce projet a eu un aspect très positif sur l'organisation. Des réseaux comprenant les groupes d'enfants, les parents, les instituteurs, les organisations gouvernementales

et des ONG ont pu être construits dans les trois districts. L'organisation résout divers problèmes dont elle a pu être avertie par la ligne téléphonique d'urgence. Les gens ont confiance dans le travail effectué par Aawaaj.

Des relations de confiance ont été créées entre le DCWC, le NCWC, les forces de police, Nepal Telecom et d'autres acteurs clés de ce projet ce qui a permis d'améliorer la coordination et la collaboration. Le service de ligne téléphonique d'urgence a permis à l'organisation de développer du matériel IEC (Information, Education et Communication). Les membres de l'organisation ont également développé de nouvelles compétences et ont amélioré leurs connaissances, entre autres, des problèmes que peuvent rencontrer les enfants.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Tout l'équipement mentionné ci-dessus est nécessaire à la réalisation effective du projet.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

NCWC, DCWC, les forces de police, l'hôpital local, DEO (District Education Office), la fédération des journalistes, Nepal Telecom, les chambres de commerce, l'association du barreau, l'association des instituteurs, les réseaux des organisations des droits de l'homme, le réseau municipal des enfants, les femmes, les enfants, la communauté et les conseillers.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

Les difficultés rencontrées sont les suivantes : erreurs téléphoniques, faux appels téléphoniques, les problèmes liés à l'utilisation d'un téléphone, le manque de véhicule et de ressources humaines adéquates pour le soutien immédiat, la difficulté à fournir un service de nuit, la différence de réaction entre districts, les limites imposées aux appels téléphoniques, l'impossibilité pour certains enfants de pouvoir téléphoner.

CONSEILS POUR REPRODUIRE LA PRATIQUE

Chaque école devrait informer les enfants de la possibilité d'appeler la ligne d'urgence Baal. Des campagnes de sensibilisation devraient permettre à chaque enfant de la communauté de pouvoir utiliser au mieux la ligne téléphonique. C'est uniquement ainsi que cette pratique sera vraiment efficace.

Témoignage

« Je m'appelle Man Bahadur Nepali. Je suis un fermier de 45 ans. Je vis dans un village avec mes deux fils et ma fille. Un jour elle s'est enfuie de la maison pour se marier. Elle n'avait que 15 ans et étudiait en 3ème.

A l'époque sa décision m'a surpris et attristé. Je voulais l'en empêcher mais ne savais pas comment faire. Je ne pouvais même pas informer la police. Au même moment, un villageois m'a informé de l'existence de la ligne téléphonique d'urgence créée à la fois pour lutter contre les abus et le harcèlement dont sont victimes les enfants tout en leur fournissant une aide immédiate. Je les ai immédiatement appelés et ai expli-

qué mon problème aux animateurs de la ligne d'urgence. Immédiatement, Aawaaj, les forces de police et le DCWC m'ont aidé à sauver ma fille. Ils l'ont informé et conseillé à la suite de quoi elle est revenue vivre avec nous de son plein gré. Elle est maintenant en Seconde et je suis très heureux d'avoir pu sauver ma fille d'un mariage anticipé. Je suis très reconnaissant à Aawaaj et à leur ligne téléphonique d'urgence. J'informe très souvent les autres villageois de l'existence de cette ligne téléphonique. »

Coordonnées de l'organisation :

AAWAAJ

Kapan Panchakumari, ward No-3,
Kathmandu, Nepal PO Box 8975, EPC 4259

Tel : +083-522383,

Email : aawaaj@mail.com.np

EUROPE ET
COMMUNAUTÉ
DES **E**TATS
INDÉPENDANTS

[GRAIN DE SABLE

NOM DES ORGANISATIONS

Initiative civique, No to Alcohol and Narcotics (NAN) et Child Rights Information Centre (CRIC)

PAYS D'INTERVENTION

Russie (Moscou et Zlatoust) et Moldavie

BÉNÉFICIAIRES

DIRECTS : enfants entre 12 et 18 ans.

INDIRECTS :

- Parents d'élèves ;
- Enseignants ;
- Professionnels des organisations (privées et publiques) d'aide aux enfants et à leurs familles.

CONTEXTE

Les enfants de la CEI sont particulièrement exposés à la violence sous toutes ses formes, qu'elle soit physique ou psychologique. La mortalité infantile par homicide est trois fois plus élevée en CEI que dans les pays de l'Union européenne. Seules les formes extrêmes de la violence sont perçues comme telles. Les méthodes actuelles de prévention sont souvent issues de la tradition soviétique (moralistes et sans communication avec les enfants) et inadaptées aux besoins des enfants.

OBJECTIFS DE LA PRATIQUE

- Apprendre aux enfants à identifier les situations dangereuses qui peuvent conduire à une situation de violence et à y faire face ;
- Sensibiliser les enfants aux différentes formes de violences
- Enrichir les connaissances des parents et les compétences des pédagogues dans le domaine de la prévention des violences..

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La méthode a été créée par l'organisation française ALC à la fin des années 90 et avait pour but initial de prévenir l'exploitation sexuelle en ciblant les situations de violence au sens large (identifiées comme une constante préalable à l'exploitation).

La méthode repose sur la projection d'un film ou d'une représentation théâtrale « Grain de Sable » à un groupe d'enfants suivie d'une discussion. Le film ou la représentation doit contenir plusieurs saynètes qui mettent en situation difficile le personnage principal pour que les enfants puissent ensuite réfléchir aux solutions alternatives.

LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME

- Choix du centre ou d'une école pour l'implantation du projet. Rencontre et discussion avec la direction de l'établissement. Accord sur les formalités à remplir ;
- Identification et formation d'une dizaine d'adultes relais bénévoles qui seront labélisés et, ensuite, présentés aux enfants. Leur formation dure environ 2 demi-journées ;
- Réalisation d'un film ou d'une pièce théâtrale ;
- Sélection et formation des animateurs (3 – 4 jours). Pour faciliter le travail des animateurs, on peut leur fournir des livrets pédagogiques et des fiches techniques ;
- La séance avec les enfants dure environ 1h30 et doit être limitée à 30 enfants maximum.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

INTRODUCTION :

Les animateurs se présentent, présentent la méthode et les adultes relais. Ils expliquent le déroulement de la séance.

- Projection du film (ou de la pièce) en entier.
- Commentaires des enfants. Première discussion.
- Projection du film scène par scène. Chaque scène est suivie d'une discussion. Les enfants doivent
 - (1) identifier la personne en difficulté ;
 - (2) identifier les types de violence rencontrés et
 - (3) proposer des solutions alternatives pour la personne en difficulté.

CONCLUSION :

On reparle des objectifs de la méthode et des adultes relais. On distribue un questionnaire d'évaluation et des flyers avec les numéros et les adresses « utiles » pour le signalement des cas d'abus et l'accompagnement des enfants victimes de violences.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Accord de l'établissement, des parents et des autorités, si nécessaire ;
- Un film ou une pièce de théâtre ou les moyens pour les réaliser ;

- Un local confortable pour les spectateurs avec des chaises en nombre suffisant ;
- Equipement audiovisuel pour projeter le film (ordinateur compatible avec un projecteur, écran, système acoustique (enceintes) pour reproduire le son) ou équipement nécessaire pour la pièce du théâtre ;
- 1 ou 2 animateurs pour animer les sessions ; 1 ou 2 formateurs pour enseigner la méthodologie aux adultes relais et aux animateurs ;
- Un tableau ou un paperboard pour noter les idées et les remarques des enfants ;
- Dépliants avec l'information sur les organisations d'aide aux enfants.

RÉSULTATS OBTENUS

Initiative Civile, Russie : le programme « Grain de Sable » est mis en œuvre dans plusieurs écoles et établissements éducatifs ou d'accueil de Zlatoust. Au total, plus de 500 jeunes ont pris part aux sessions.

NAN, Russie : le programme est mis en œuvre dans le centre de réhabilitation pour enfants en situation d'addiction « Kvartal » et dans une école de Moscou. A « Kvartal » les sessions sont organisées à raison de 3 sessions par mois de septembre 2012 à juillet 2013 avec une participation de 15 enfants par session.

CRIC, Moldavie : en 2012 CRIC a formé plus de 100 enseignants et 80 animateurs qui organisent à leur tour les sessions de formation pour les enfants dans les écoles de leurs régions. Le but est de rendre la pratique disponible partout en Moldavie.

IMPACT

Les enfants peuvent identifier différentes formes de violences (psychologique, verbale, physique, sexuelle), savent comment réagir et développent leurs capacités internes.

Les questions de la violence perpétuée contre les enfants restent souvent taboues dans les sociétés de la CEI. Ainsi, un travail d'explication préalable avec les parents les aide à accepter une session de prévention avec leurs enfants et libère la parole.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

- De nombreux parents ont eu l'information sur l'organisation et s'y sont ensuite adressés pour demander un soutien psychologique ou une aide aux professionnels ;
- L'organisation par l'intermédiaire des médias a appelé les psychologues à collaborer pour mettre en place des consultations et des formations pour les jeunes et les adultes (pédagogues et parents).

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Film, livret pédagogique et fiche technique pour les animateurs, programme de formation pour les adultes-relais, questionnaires pour évaluer l'efficacité des sessions avec les adolescents, badges pour identifier les adultes-relais, dépliants d'information sur les organisations d'aide aux enfants⁹.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

ALC France ; Ministère de l'Éducation ; Département de l'Éducation de la commune ; Département de la Protection sociale ; Commission des affaires des mineurs et de la protection de leurs droits ; Policiers des brigades pour mineurs ; Inspection de l'application des peines ; Département d'aide médico-sociale pour les jeunes ; Centre National de Prévention des abus, etc.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Difficultés à trouver les animateurs qui permettent une vraie discussion avec les enfants, qui ne les jugent pas et qui ne leur imposent pas leurs points de vue.
- Manque de coordination entre les établissements publics et municipaux d'une part, et les associations qui promeuvent les techniques de prévention novatrices, d'autre part.
- Les enfants ne font pas confiance aux adultes qui les entourent à cause de difficultés de communication et le manque de respect pour les secrets des enfants.
- Manque de services d'accueil et d'écoute pour les enfants au niveau communautaire.

CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA PRATIQUE

- Le film doit montrer les situations typiques pour le pays d'implantation.
- Le guide méthodologique doit être élaboré avec la contribution des enfants et des enseignants.
- Les animateurs doivent savoir encourager la libre expression des enfants.
- L'application de cette méthode est un processus continu et ne doit pas se limiter à une session de formation.

⁹ Références : « Grain de Sable, et si on en parlait ?, programme de prévention de violences faites aux enfants et adolescents », BICE 2011, http://www.bice.org/images/pieces-jointes/PDFs/4.actualites/1.dernieres-actualites/2013/Grain_de%20_Sable_RU.pdf

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : la méthode est basée sur le droit au respect de la dignité humaine, sur le droit à la non-discrimination, le droit d'être protégé contre l'abus et l'abandon et le droit d'avoir et d'exprimer son opinion.

L'APPROCHE RÉSILIENCE : les enfants sont encouragés à découvrir leurs ressources intérieures dans le but de surmonter la situation difficile.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE : les enfants sont encouragés à recourir aux services communautaires de protection.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : les enfants participent à la discussion et à la recherche des solutions.

LA DIMENSION SPIRITUELLE : les enfants prennent conscience de différentes formes de la violence ce qui les aide à réévaluer aussi leur propre comportement, à respecter les valeurs des autres et à développer l'empathie.

Témoignage

« Lorsque j'ai appris que nous allons regarder un film parlant de la violence, je n'étais pas contente, car il y a déjà beaucoup de violence dans notre vie. Mais après la diffusion du film et la discussion avec les psychologues, j'ai compris que les jeunes avaient un rôle à jouer dans la prévention des violences »

Aliona, 15 ans, Zlatooust, Russie

« Ça fait déjà 11 ans que je vais à l'école, mais j'ai appris plus de choses pendant ces 2 heures que pendant les 11 années d'écoles »

Victor, 17 ans, Chisinau, Moldavie

« Ce genre de cours aide les enfants à exprimer leurs opinions. Tu deviens plus fort quand tu dis ce que tu penses »

Maria, 15 ans, Leova, Moldavie

Coordonnées de l'organisation :

Initiative Civique,
Rue Taganaiskaïa, 204, bureau 206,
456228, Zlatooust, région de Tcheliabinsk, Russie,
Tel : (+7 3513) 65-22-11 // E-mail : svetlaart74@mail.ru

No to Alcohol and Narcotics (NAN),
10-a, rue Chvernika, 117449; Moscou, Russie,
Tél : 8 (499) 126 3475 // www.nan.ru

CRIC
rue E. Coca, 15, MD – 2008,
Chisinau, Moldavie
Tel : (+373 22) 747 813 // www.childrights.md

[ADULTES RELAIS

NOM DE L'ORGANISATION

Initiative civique, No to Alcohol and Narcotics (NAN) et Child Rights Information Centre (CRIC)

PAYS D'INTERVENTION

Russie (Moscou et Zlatoust) et Moldavie

BÉNÉFICIAIRES

DIRECTS : enfants entre 12 et 18 ans.

INDIRECTS : parents d'élèves ; enseignants ; professionnels des organisations (privées et publiques) d'aide aux enfants et à leurs familles.

CONTEXTE

La méthode des « adultes-relais » fait partie intégrante de la pratique « Grain de Sable », mais peut aussi être utilisée comme une méthode à part entière dans les contextes où le Grain de Sable ne peut pas être mis en place (manque de moyens, de personnel, etc.)

OBJECTIFS DE LA PRATIQUE

- Créer un environnement protecteur pour les enfants en identifiant un réseau d'adultes auxquels les enfants peuvent se référer.
- Créer un réseau pluridisciplinaire d'aide aux enfants en mettant les adultes-relais en contact avec les professionnels de différents domaines d'aide à l'enfant.
- Développer la pratique de signalement des situations de maltraitance et une meilleure orientation des enfants en danger vers les spécialistes appropriés.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La méthode repose sur une identification d'un certain nombre d'adultes bénévoles qu'on forme et qu'on présente aux enfants comme des adultes-relais (ou adultes de confiance) auxquels les enfants pourront se confier quand ils sont victimes de violence.

Les adultes-relais sont mis en contact avec les professionnels d'aide à l'enfant de différents domaines. Ainsi, les adultes-relais savent à qui s'adresser au cas où l'enfant est en danger.

LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME

- Identification d'un réseau pluridisciplinaire des professionnels d'aide à l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, policiers, médecins, etc.) ;
- Choix du centre ou d'une école pour l'implantation du projet. Rencontre et discussion avec la direction de l'établissement. Accord sur les formalités à remplir ;
- Identification et formation d'une dizaine d'adultes-relais bénévoles qui seront labélisés et, ensuite, présentés aux enfants. Leur formation dure environ 2 demi-journées ;
- Présentation aux enfants des adultes-relais et de leur mission.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Accord de l'établissement, des parents et des autorités, si nécessaire ;
- Les adultes bénévoles potentiellement sensibles aux problèmes des enfants, même si ceux-ci leur semblent anodins.
- Dépliants avec l'information sur les organisations d'aide aux enfants.

RÉSULTATS OBTENUS

INITIATIVE CIVIQUE, RUSSIE :

Initiative Civique suit actuellement 5 jeunes qui se sont adressés aux adultes-relais, dont 2 à cause de la maltraitance et 2 qui ont fait une tentative de suicide à cause d'une violence psychologique. Pour un jeune, il y a des soupçons d'abus sexuel.

CRIC, MOLDAVIE :

170 enfants entre 11 et 16 ans de Chisinau connaissent les adultes relais de leurs établissements.

IMPACT

Le signalement des situations de maltraitance devient plus systématique. Les adultes savent comment et à qui signaler les cas de maltraitance.

La pratique des adultes relais contribue à la restauration des liens de confiance entre les enfants et les adultes et à l'assainissement des relations intergénérationnelles en général dans la société.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

- De par l'implication des adultes-relais le nombre des bénévoles a augmenté ;
- De nombreux parents ont eu l'information sur l'organisation et s'y sont adressés pour demander un soutien psychologique ou une aide des professionnels.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

Programme de formation pour les adultes-relais, badges pour identifier les adultes-relais, dépliants d'information sur les organisations d'aide aux enfants.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

ALC France ; Ministère de l'Éducation ; Département de l'Éducation de la commune ; Département de la Protection sociale ; Commission des affaires des mineurs et de la protection de leurs droits ; Policiers des brigades pour mineurs ; Inspection de l'application des peines ; Département d'aide médico-sociale pour les jeunes ; Centre National de Prévention des abus, etc.

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Les adultes-relais peuvent être difficiles à mobiliser par peur d'être trop sollicités ou ne pas être sollicités du tout.
- Les enfants ne font pas confiance aux adultes qui les entourent à cause des difficultés de communication et du manque de respect pour les secrets des enfants.
- Manque de services d'accueil et d'écoute pour les enfants au niveau communautaire.

CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA PRATIQUE

Il ne faut pas sous-estimer le travail préparatoire de formation des adultes-relais.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : lors de la discussion, on parle des droits et des obligations des enfants et des adultes les uns envers les autres.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE : les enfants sont encouragés à recourir aux services communautaires de protection.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : les enfants jouent souvent le rôle de « relais » pour leurs camarades qui se trouvent dans les situations difficiles.

Témoignage

« Avant, je ne savais pas que dans notre ville il y avait des adultes qui pouvaient aider les adolescents. Maintenant je me sens mieux sécurisée et je sais à qui je peux deman-

der de l'aide si je me trouve dans une situation difficile. »

Aliona, 15 ans, Zlatooust

Russie

Coordonnées de l'organisation :

Initiative Civique,
Rue Taganaiskaïa, 204, bureau 206,
456228, Zlatooust, région de Tcheliabinsk, Russie,
Tel : (+7 3513) 65-22-11 // E-mail : svetlaart74@mail.ru

No to Alcohol and Narcotics (NAN),
10-a, rue Chvernika, 117449; Moscou, Russie,
Tél : 8 (499) 126 3475 // www.nan.ru

CRIC
rue E. Coca, 15, MD – 2008,
Chisinau, Moldavie
Tel : (+373 22) 747 813 // www.childrights.md

PRÉVENIR LA VIOLENCE **en développant les capacités internes des** **enfants (life skills based education - LSBE)**

NOM DE L'ORGANISATION

Women's Consortium of Ukraine

PAYS D'INTERVENTION

Ukraine (Kiev, Lougansk, Vinnitsa, Pervomaïsk, Loutsk, Soumis, Tcherkassy, Kirovograd)

BÉNÉFICIAIRES

DIRECTS : enfants de 10 et 14 ans ; professeurs d'écoles ; psychologues scolaires ; pédagogues sociaux

INDIRECTS : parents d'élèves.

CONTEXTE

LSBE est une méthode élaborée et promue par l'UNICEF comme partie intégrante de l'éducation de qualité. C'est l'organisation moldave CRIC (Child Rights Information Center), une des premières formées à cette méthode dans la région, qui a transmis son expérience à WCU.

L'Ukraine, comme d'autres pays de l'ex-URSS, n'a introduit les méthodes de prévention participatives que tardivement. Encore aujourd'hui, la tradition soviétique de communication unilatérale (professeur => élèves) est prédominante et la prévention est encore trop souvent basée sur la moralisation plutôt que sur la participation réelle des enfants.

OBJECTIFS DE LA PRATIQUE

- Donner aux enfants les moyens de gérer les situations à risques de violences.
- Permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires dans la vie courante en s'appuyant sur leur participation.
- Améliorer la qualité du contenu en abordant les questions qui ne sont pas traditionnellement couvertes dans le programme scolaire.
- Contribuer à créer un cadre d'apprentissage plus participatif et ouvert.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

LSBE contribue à renforcer les processus éducatifs en faisant appel à des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives.

La pratique consiste à organiser des sessions de formation sur les compétences nécessaires à la vie quotidienne. Les sessions sont conduites par des animateurs ou les professeurs préalablement formées à l'approche participative.

Il n'existe pas de liste définitive des compétences nécessaires dans la vie courante. Ci-dessous sont mentionnées les compétences psychosociales et interpersonnelles choisies pour être enseignées en Ukraine. Le choix des compétences et leur degré d'importance varieront en fonction de la question et du contexte local ;

- estime de soi et renforcement de la confiance en soi ;
- contrôle des sentiments ;
- aptitude à trouver des solutions alternatives aux problèmes et capacités à prendre une décision ;
- aptitudes à communiquer pour résoudre les conflits ;
- aptitudes à la communication interpersonnelle ;
- connaissance et compréhension des droits.

ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

- Rencontre avec la direction de l'établissement cible et la signature d'un accord, le cas échéant.
- Formation des professeurs à la méthode participative d'apprentissage et sur LSBE.
- Organisation des sessions de formation sur les compétences à la vie quotidienne avec les enfants.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Professeurs désirant s'initier aux méthodes participatives d'apprentissage et de prévention ; salles de formation ; matériel de base : papier, feutres, badges.

RÉSULTATS OBTENUS

Le projet est réalisé dans 10 écoles réparties dans 8 régions de l'Ukraine. 2 392 enfants et 140 adultes ont déjà participé à la formation.

IMPACT

Les écoles ukrainiennes se focalisent de plus en plus sur l'éducation formelle au détriment d'autres formes d'apprentissage. Ainsi, la méthode LSBE qui s'appuie sur la participation permet à tous les participants d'acquérir des connaissances

et des comportements qui leur permettent de réagir aux risques en général et d'abus en particulier.

INFLUENCE DE LA PRATIQUE SUR LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

L'utilisation de la méthode LSBE a permis au WCU d'inclure les enfants dans leurs groupes cibles. Avant le projet, WCU travaillait uniquement sur le renforcement des capacités des professionnels.

En outre, WCU a élargi sa présence régionale et son réseau d'animateurs.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET OUTILS AFFÉRENTS À LA PRATIQUE

WCU a utilisé le manuel sur la méthode LSBE élaboré par CRIC, ainsi que les programmes de formation, les enquêtes pour les professeurs et les enquêtes pour les enfants.

PARTENAIRES CIVILS ET INSTITUTIONNELS

Association « Pani Vsevit » de la région de Vinnitsa ;

Association écologique pour enfants « Flore » ;

Coalition des mouvements de jeunesse « Jeune Cherkachina » ;

Comité des mouvements de jeunesse de la région de Soumis ;

Centre d'information et de coordination pour les femmes « Olivia » ;

Association de défense des droits « Postoupe ».

DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

- Il peut s'avérer difficile de travailler avec des classes avec beaucoup d'élèves, dans ce cas-là le chahut peut parfois gêner le bon déroulement des sessions. Mais, de façon générale, les enfants sont intéressés par les sessions, qui leur permettent d'apprendre des sujets pratiques et aussi de s'exprimer.
- Dans le cadre d'un programme implanté dans plusieurs régions, il est parfois difficile de débriefer les sessions efficacement pour des raisons de distance.
- Certains professeurs peuvent manquer de motivation et percevoir le programme uniquement comme une charge de travail supplémentaire.

CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA PRATIQUE

- Pour mieux gérer les grands groupes d'élèves, il est préférable d'avoir plusieurs animateurs par groupe.
- Il est souhaitable d'inclure cette méthode dans un programme à long terme.
- Il est important de bien expliquer aux professeurs pourquoi il est nécessaire d'utiliser les apports de la méthode.
- Il est important de pouvoir échanger avec les animateurs et les professeurs après la mise en place de la méthode.

APPROCHES DE LA PRATIQUE

L'APPROCHE DROIT : les droits des enfants et leur application ont fait partie des éléments enseignés.

L'APPROCHE RÉSILIENCE : LSBE est une stratégie utilisée pour donner aux jeunes les moyens d'utiliser leurs ressources internes dans des situations difficiles.

L'APPROCHE PARTICIPATIVE : la méthode LSBE repose sur la participation des enfants à travers les jeux, les tours de tables et l'interaction permanente entre les enfants et les animateurs/les professeurs.

Témoignage

« La session de formation m'a permis de mieux me connaître et de mieux connaître mes camarades de classe. J'ai appris à gérer mes émotions et à les accepter. La commu-

nication est devenue plus facile. Je trouve que notre classe est devenue plus unie et plus ouverte. »

Bogdan, 11 ans

Coordonnées de l'organisation :

Women's Consortium of Ukraine
10, rue Kostelnaya, bureau 28
01001, Kiev, Ukraine
Tel : +38-044-592-68-54
www.wcu-network.org.ua



PRÉVENIR LA VIOLENCE
Life skills based education

PRISE DE POSITION
MOBILISATION POUR LA
PROTECTION
DES ENFANTS
CONTRE L'ABUS ET
L'EXPLOITATION SEXUELS

INTRODUCTION

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et les 25 organisations partenaires® de 15 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe CEI du Programme « Promotion de la Bienveillance et Lutte contre la Maltraitance »® (ci-après Programme Maltraitance/Bienveillance) réaffirment que seul **un cadre juridique et opérationnel national harmonisé** avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), ses protocoles facultatifs, les Conventions et recommandations pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNDOC) et des instruments régionaux, est susceptible de garantir les droits fondamentaux à tout enfant®.

L'Etude des Nations Unies de 2006 sur la violence à l'égard des enfants montrait un tableau sombre de la situation et relevait qu'« aucun compromis n'est possible lorsqu'il s'agit de s'attaquer à la violence à l'égard des enfants® ». Cinq ans après, le rapport du Comité consultatif des ONG pour le suivi de cette Etude notait également avec préoccupation que « la triste réalité est que les enfants continuent d'être humiliés, battus, brûlés et abusés sexuellement par des adultes qui font partie de leur vie, leurs parents, professeurs, assistants et employeurs® » et que « la violence, dont la violence sévère, continue à l'encontre de millions d'enfants.® » Le Comité des droits de l'enfant®, les Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU dont les mandats ont trait à la violence à l'encontre des enfants s'alignent sur le même constat® et l'Organisation

® Bilan intermédiaire du Programme Maltraitance/Bienveillance, Bice, Bruxelles, Octobre 2012 disponible sur le site Internet du Bice : <http://www.bice.org/fr/actualites-du-bice/actualites-bice/derrieres-actualites/1182-premier-bilan-encourageant-de-notre-programme-international-de-lutte-contre-la-maltraitance.html>

® Bolivie: le CEINDES (Centro de Investigación Social para el Desarrollo Socioeconómico), CEE - Comisión de Educación y Cultura (Conferencia Episcopal) ; Brésil : CAF - Casa Filadélfia, Associação Brasileira Terra dos Homens (ABTH), INBRADESE – Instituto Brasileiro de Desenvolvimento Social e Educacional, INDICA, Pastoral do Menor Nacional ; Cambodge : Smiling Cambodian Children ; Chili: Paicabi (Corporación de Promoción y Apoyo a la Infancia), la Vicaría de Pastoral Social de los Trabajadores (VPST), Hermanos de las Escuelas Cristianas, Hermanos Maristas, Hogar de Cristo, Vicaría de Pastoral Social ; Côte d'Ivoire : Droits et Dignité de l'Enfant en Côte d'Ivoire ; Kazakhstan: Podrug (Almaty), Kenes; Moldavie: Child's Rights Information Centre (CRIC) (Chisinau), Voinicel ; Népal : Briser le silence contre les abus sexuels, AAWAAJ; Paraguay : BECA (Base Educativa Comunitaria de Aprendizaj), Asociación CALLESCUELA; Pérou : CEDAPP - Centro de Desarrollo y Asesoría psicosocial, CESIP - Centro de Estudios Sociales y Publicaciones, COMETA - Compromiso desde la Infancia y Adolescencia, IFEJANT - Instituto de Formación Educadores de Jóvenes, Adolescentes y Niños Trabajadores de América Latina, INFANT - Instituto de Formación de Adolescentes y Niños Trabajadores, MANTHOC – Movimiento de Adolescentes y Niños Trabajadores Hijos de Obreros Cristianos, OPA - Observatorio de Prisiones de Arequipa; République Dominicaine : Centro Cultural Poveda (CCP) avec le Ministère de l'Education; Russie : NAN Foundation (Moscou), OZON (Moscou) et Initiative Civique (Zlatoust); Togo : Bureau National Catholique de l'Enfance ; Ukraine : Women's Consortium (Kiev) et Uruguay: JPC - Juventud para Cristo.

Mondiale de la Santé (OMS) qui soulignait déjà en 2002 une augmentation exponentielle de la « violence sexuelle au sein du foyer », y compris dans les pays développés®, notait par ailleurs que plus de « 150 millions de filles et 73 millions de garçons de moins de 18 ans auraient subi un rapport sexuel imposé ou d'autres formes de violence sexuelle® ». Selon l'UNICEF, « l'industrie dite « du sexe » fait travailler environ deux millions d'enfants chaque année. Plus d'un million de photographies représentant 10 000 à 20 000 enfants victimes d'abus sexuels circulent sur Internet. Parmi ces enfants, seulement quelques centaines sont identifiées. Les autres sont des anonymes, abandonnés et très probablement victimes d'abus répétés.® »

La Déclaration et le Plan d'Action de Rio de Janeiro en 2008 sur la prévention et l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents a, de son côté, fixé 2013 comme échéance, notamment pour la mise en place des mécanismes et/ou processus qui facilitent **la coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale**, d'un système efficace et facile d'accès permettant le **signalement** des soupçons et des faits d'exploitation sexuelle, le suivi des cas et le soutien des enfants victimes, et des **institutions nationales indépendantes**

① Par le terme « enfant » s'entend tout être humain âgé de moins de dix-huit ans (art. 1 de la CDE). Il comprend les adolescents et la jeunesse de manière générale.

② A/61/299, § 2.

③ Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants, pp. 9-10.

④ Ibid.

⑤ Observation générale n°13 (2011), Observations finales : CRC/C/TGO/CO/3-4, §§ 49-50 et 69-70 (Togo), CRC/C/BOL/CO/4, §§ 77-80 (Bolivie) ; CRC/C/OPSC/UKR/CO/1, §§ 29-30 (Ukraine) ; CRC/C/KHM/CO/2, §§ 49-50, 71-74 (Cambodge).

⑥ A/HCR/20/18/Add.1, §§ 5-16 (Australie), A/HCR/20/18/Add.2, §§ 7-16 (Thaïlande), A/HRC/17/35/Add.4 (Argentine) et A/HRC/17/35/Add.3 (Uruguay) : Rapports des Missions de la Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Joy Ngozi Ezilo.

⑦ A/61/299, § 44.

⑧ Global Estimates of Health Consequences due to Violence against Children, op.cit., note 8, sur la base des estimations faites par G. Andrews et al. Child sexual abuse, chap. 23, in M. Ezzati et al. (2004) Comparative Quantification of Health Risks: Global and regional burden of disease attributable to selected major risk factors (Genève, Organisation mondiale de la santé, 2004), vol. 2, pp. 1851 à 1940, et des données de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales s'agissant de la population âgée de moins de 18 ans.

⑨ Cité par le Rapport explicatif du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, STCE n° 201, §§ 1-2.

⑩ Troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents.

Déclaration et Plan d'Action de Rio de Janeiro 2008 pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents.

. <http://www.ecpat.net/ei/Updates/FRWCIIIOutcome.pdf>. Le Deuxième congrès mondial contre l'exploitation des enfants et des adolescents **s'était tenu à Yokohama en 2001**

. <http://www.csecworldcongress.org/en/yokohama/index.htm>; et le **Premier congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Stockholm en 1996**

. <http://www.csecworldcongress.org/fr/index.htm>

chargées de promouvoir et de protéger les droits des enfants[®]. L'objectif n'est que très partiellement atteint.

Alors même que la CDE engage les Etats à « protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle » (article 34), et à prendre « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle » (article 19), ces objectifs restent encore largement à atteindre. C'est pourquoi le Bice et ses 25 organisations partenaires ont décidé d'appeler à une action intégrée et inclusive contre l'exploitation sexuelle et l'abus à l'égard de l'enfant ainsi qu'à une mobilisation accrue pour assurer une protection optimale aux enfants victimes, à risques et/ou témoin d'abus et d'exploitation sexuelle.

1. ORIENTATION ET DÉFINITION

La présente prise de position est inspirée des résultats du Programme Maltraitance/Bientraitance du Bice ainsi que des expériences et expertises acquises antérieurement par notre organisation. Elle se focalise sur les abus de plus en plus croissants à l'encontre des enfants dans des milieux de confiance tels que la famille, l'école, l'institution d'accueil et de placement d'enfants, le centre de soins et de thérapie, le lieu de travail, avec des personnes reconnues de confiance telles que les parents au sens large, les voisins, les enseignants, les éducateurs, les thérapeutes, les formateurs et autres. Par ailleurs, la prise de position se concentre sur l'abus et l'exploitation sexuels des enfants, notamment avec les nouvelles formes de violence et d'exploitation à travers l'Internet.

Le Bice est convaincu qu'une définition trop précise risque de porter atteinte à la lutte contre l'impunité des infractions relatives à l'abus et à l'exploitation sexuelle. A défaut d'une telle définition, il est toutefois indispensable d'identifier critères et éléments constitutifs de ces problématiques.

C'est ainsi que l'Observation n°13[®] du Comité des droits de l'enfant, sous l'inspiration de la CDE, notamment en ses articles 19 et 34, a donné les éléments constitutifs suivants :

[®] Doc. ONU, CRC/C/GC/13, § 25, Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence.

a. Le fait d'inciter ou de contraindre un enfant à se livrer à une activité sexuelle illégale ou psychologiquement préjudiciable. Le Comité précise que les violences sexuelles comprennent toute activité sexuelle imposée par un adulte à un enfant, contre laquelle la loi pénale protège l'enfant. Les activités sexuelles sont aussi considérées comme des violences lorsqu'elles sont commises contre un enfant par un autre enfant, si l'auteur des faits est sensiblement plus âgé que la victime ou fait usage de son pouvoir, de menaces ou d'autres moyens de pression. Les activités sexuelles entre enfants ne sont pas considérées comme des violences sexuelles si l'âge des enfants en question est supérieur à l'âge minimum fixé par l'État partie pour le consentement aux relations sexuelles.

Le Bice entend par abus sexuel des :

- activités sexuelles ou tentatives d'activités sexuelles avec un enfant n'ayant pas atteint l'âge requis par de telles activités, soit par la législation interne harmonisé s'il en existe, soit par le droit international.
- activités sexuelles ou tentatives d'activités sexuelles avec un enfant, avec recours ou usage de la fraude, de la coercition (force, contrainte, violence de différente nature), de la menace, d'une situation de vulnérabilité, d'une position d'autorité, d'influence et de confiance vis-à-vis de l'enfant. L'âge de l'enfant n'est pas déterminant. Le statut de personne auteur de ces activités peut constituer une circonstance aggravante.

Dans ces deux situations, le consentement, éclairé ou non, de la victime ne peut disculper l'auteur des abus et d'exploitation sexuelle. La réunion des éléments constitutifs suffit à inculper l'auteur.

b. L'utilisation d'un enfant en vue de son exploitation sexuelle à des fins commerciales ;

Pour le Bice, l'exploitation sexuelle fait référence à l'exploitation d'enfants à des fins de prostitution ou pour la production de spectacles ou de matériels à caractère pornographique, à la pédopornographie ou à la cybercriminalité.

c. L'utilisation d'enfants dans des représentations sonores ou visuelles de violences sexuelles commises contre des enfants ;

d. La prostitution des enfants, l'esclavage sexuel, l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme, la traite (au sein des pays et entre eux) et la vente d'enfants à des fins sexuelles et le mariage forcé. De nombreux

enfants subissent des atteintes sexuelles qui ne s'accompagnent pas de la force ou de la contrainte physiques mais qui sont néanmoins psychologiquement intrusives et traumatisantes et constituent une exploitation.

La prise de position du Bice s'articule autour de quatre axes : **prévention, protection, participation, et coopération nationale, régionale et internationale.** Ces quatre axes sont enracinés dans des principes fondamentaux de la CDE qui doivent servir de boussole dans l'analyse et l'interprétation des critères et éléments constitutifs de l'abus et de l'exploitation sexuels :

- a. Une approche basée sur le droit :** qui reconnaît l'enfant comme sujet de droit, s'assure de la prise en compte de son opinion, sauvegarde les garanties procédurales en matière judiciaire, non judiciaire et administrative, et préserve l'accès au recours gracieux, disciplinaire, contentieux ou autres.
- b. L'intérêt supérieur^③** (article 3 de la CDE et Observation générale n°14) : Il est élevé au rang d'institution et est devenu l'épine dorsale de l'architecture des droits de l'enfant. Il transcende toutes les considérations qui ne concourent pas à la sauvegarde des droits fondamentaux de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est transversal est il est présent avant, pendant et après l'instruction, la conduite et le dénouement d'une affaire impliquant un mineur.
- c. La non discrimination** (article 2 de la CDE) : Aucun motif de discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, le statut régulier ou irrégulier, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale ou à une population autochtone, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le handicap ou toute autre situation, ne peut valablement et raisonnablement empêcher le bénéfice des mesures préventives, conservatoires et protectrices. Tous les enfants bénéficient d'une égalité de traitement.
- d. L'écoute et la participation** (article 12 de la CDE) : L'écoute et la participation de l'enfant, auteur, témoin ou victime dans des conditions adaptées (child-friendly) sont indispensables. L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant et ses opinions doivent être dûment prises en considération. L'enfant doit être entendu dans toute

^③ Pour un approfondissement sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » voir l'Observation générale n° 14 (CRC/C/GC/14), 2013, du Comité des droits de l'enfant.

procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

- e. Le respect de la vie privée et familiale** (article 16 de la CDE) : L'immixtion arbitraire et illégale est interdite ; mais elle ne devrait pas toutefois servir de prétexte pour l'Etat et ses services pour laisser perdurer au sein de la famille des actes d'abus soupçonnés ou avérés à travers une concordance d'indices ou de signaux. L'ingérence doit être encadrée par la loi et traduite en pratique dans l'accompagnement psychosocial de l'enfant, dans la procédure judiciaire (huis-clos, confidentialité des témoignages enregistrés, photos floutées, voix déguisée, etc.) et après celle-ci (non communication d'informations sensibles - casier judiciaire par exemple - lors de la réinsertion auprès d'une entreprise privée ou publique, auprès d'une famille ou d'une institution d'accueil, etc.).

2. PRÉVENTION

Le Bice a éprouvé des interventions préventives sur trois niveaux :

- **prévention primaire** : prévention générale au moyen de la santé publique, de l'éducation, des services sociaux et d'autres approches,
- **prévention secondaire** ciblée et élaboration de politiques publique,
- **prévention tertiaire** : collaboration interinstitutionnelle pour la mise en œuvre des politiques publiques²⁴.

La protection la plus efficace contre l'abus et l'exploitation sexuels est la prévention basée sur un cadre juridique national opérationnel harmonisé et renforcé soutenu par une stratégie multidisciplinaire et interinstitutionnelle axée sur la prévention, la protection, l'accompagnement et la participation des enfants. C'est pourquoi le Bice :

- a.** intervient au niveau de la parentalité positive pour aider les familles à élever les enfants dans un environnement sûr, à adopter et à mettre en œuvre de bonnes méthodes d'éducation des enfants, fondées sur la connaissance des droits de l'enfant, des caractéristiques du développement de l'enfant et des techniques de discipline positive, pour renforcer les liens parents-enfants ;

²⁴ Dans son Observation générale n°13, le Comité énonce seulement le niveau primaire et secondaire : « Il importe de mettre l'accent sur la prévention générale (primaire) et ciblée (secondaire) à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes de protection de l'enfance », § 46

- b. organise des campagnes de sensibilisation dans les communautés et des émissions de télévision et de radio dans les langues locales pour combattre les attitudes qui perpétuent la tolérance et l'indulgence à l'égard de l'abus et l'exploitation sexuelle ;
- c. organise des renforcements des capacités des acteurs tels que les agents de l'Etat, les psychologues, les enseignants, les pédagogues, les éducateurs et travailleurs sociaux, les thérapeutes, les magistrats, les officiers de police judiciaires ;
- d. mets en place des mécanismes d'autorégulation des médias à travers des chartes des professionnels des médias pour un traitement des cas d'abus et d'exploitation sexuels respectueux de l'enfant en tant que sujet de droit et un être à accompagner pour qu'il joue un rôle constructif dans l'avenir (respect de la vie privée et familiale, non divulgation du casier judiciaire ou de tous précédents pouvant être préjudiciable à l'enfant).

2.1. LE RÔLE DES ÉTATS

Le rôle des Etats dans la prévention devrait s'articuler autour des engagements suivants :

CADRE JURIDIQUE

1. **Ratifier sans réserves** incompatibles avec l'objet et le but des dispositions relatives à l'abus et à l'exploitation sexuels, et mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des enfants, les conventions pertinentes de l'OIT et de l'UNDOC et harmoniser le cadre juridique national et opérationnel avec les dispositions internationales envers lesquelles les Etats ont librement exprimé leur consentement à être liés, dans l'objectif d'éliminer l'abus et l'exploitation sexuels des enfants ;
2. **Faire évoluer le cadre juridique national suivant** les transformations, les évolutions, les mutations et la nature des menaces et :
 - s'inscrire, avant tout, dans une **approche basée sur le droit** et viser l'enracinement de la démocratie participative et des droits de l'enfant dans les communautés ;
 - intégrer la **répression de la cybercriminalité** sous toutes ses formes, notamment à travers la prostitution enfantine, la cyberpornographie, la pédopornographie sur internet, le tourisme sexuel impliquant les enfants, la traite des enfants à

des fins sexuelles, et s'assurer de la réglementation du secteur des Nouvelles Technologies de Communication (NTC) et de l'Information, de l'industrie fournisseuse de nom de domaine et d'accès Internet, des prestataires de service internet, les opérateurs de téléphonie mobile, les développeurs de logiciels, les responsables des sites Internet et de réseaux sociaux, de cybercafés, de blogs ;

- **ériger en crime la production, la possession, le stockage, le partage, la diffusion, le transport** de matériel pornographique mettant en scène des enfants et sa distribution, y compris en ligne ;
- **criminaliser** de façon spécifique **les abus et les exploitations sexuelles au sein de la famille, à l'école, sur les lieux d'apprentissage et de formation professionnelle, sur le lieu de travail, dans les institutions privées ou publiques de placement, d'encadrement et tous autres endroits accueillant ou s'occupant des enfants**. L'abus et l'exploitation commis par un parent, un éducateur ou un professionnel en qui l'enfant fait naturellement confiance constituent une circonstance aggravante. La tentative et la complicité passive ou active doivent être tout aussi punissables que la consommation totale ou partielle de l'abus et de l'exploitation ;
- nécessairement prévoir **l'âge minimal** requis pour le consentement à des relations sexuelles et le mariage afin de ne pas exposer les petites filles à l'abus et à l'exploitation sexuels, au mariage précoce et au mariage forcé ;
- incorporer la protection de l'enfant, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, dans le **régime juridique** et dans les **politiques de responsabilité sociale des entreprises** dans le tourisme, le voyage, le transport, l'agriculture et les services financiers, ainsi que dans les secteurs des communications, des médias, des services Internet, de la publicité et du divertissement²⁵.

POLITIQUES PUBLIQUES

1. Mettre en place un **système de veille** pour l'identification, le traitement et le suivi des enfants à risque ou déjà victimes de violence et d'abus dans la famille, à l'école, dans les institutions d'accueil et d'accompagnement des enfants, ou encore dans les établissements de soins. Un mécanisme d'alerte et de soutien (e.g. Lignes Vertes) doit être opérationnel. Ce système devrait aussi s'adresser aux familles avec des facteurs de risque révélés à travers des signaux (précédents d'abus, absence de surveillance d'un adulte responsable des enfants, rapports des services sociaux, etc.) en leur offrant une formation sur la prévention de la violence, la promotion de l'attachement et de la discipline sans violence ;

²⁵ Déclaration et Plan d'Action de Rio 2008.

2. **Former, recycler périodiquement, évaluer constamment et suivre systématiquement** les agents de l'Etat censés appliquer et faire appliquer le cadre juridique et opérationnel harmonisé et renforcé ;
3. Intégrer dans les **programmes pédagogiques** une **éducation à la sexualité adaptée** à l'endroit des enfants, et à l'endroit du **corps enseignant, du personnel d'encadrement scolaire, le personnel médical et les équipes des institutions pour enfants** sur les gestes et comportements malveillants et bienveillants, le respect des droits de l'enfant et les sanctions encourues en cas de violation ;
4. **Intégrer des modules de formation** portant sur le cadre juridique et opérationnel harmonisé et renforcé, à la source (école de formation) dans le curriculum de formation des agents de l'Etat, notamment les magistrats, les officiers de police judiciaire, les enseignants, les assistants et éducateurs sociaux, les médecins, infirmières et autres agents de la santé, les forces de l'ordre, les autorités communales, les collectivités décentralisées ou autorités fédérales ou cantonales ; ces modules devraient aussi comporter des aspects relatifs aux caractéristiques du développement de l'enfant, les causes et les conséquences de la violence et l'éducation sexuelle adaptée à la jeunesse ;
5. Tenir compte de la **dimension genre** et de la **sexospécificité** dans les politiques et programmes nationaux ;
6. **Inscrire les droits de l'enfant** dans les programmes scolaires à tous les niveaux, y compris dans les écoles informelles, pour répondre à l'objectif de la formation, y compris des enfants, aux droits de l'Homme et **ériger ainsi les défenses du respect des droits de l'enfant dans la société** en commençant par les enfants ;
7. Promouvoir la **participation des enfants** par son institutionnalisation à travers la consultation des enfants avant le développement des programmes qui les concernent ;
8. Conduire des **campagnes de sensibilisation** sur la durée avec des phases d'apothéose visant à la fois les enfants, victimes ou non, les leaders communautaires, les griots, les chefs traditionnels et coutumiers, les responsables de couvents traditionnels, les leaders d'opinion, les leaders religieux, les chefs des populations autochtones, sans oublier les établissements scolaires, les corps de métiers tels que les psychologues, les psychanalystes, les éducateurs sociaux, les artisans, et le grand public en général, sur tout le

territoire national, y compris les zones rurales, reculées ou enclavées, pour un enracinement de la connaissance des droits de l'enfant ;

9. Mettre en place des **indicateurs de processus et d'impact** sur le phénomène de l'abus et de l'exploitation, des mécanismes d'accompagnement et une coordination concertée entre différents services ayant la protection de l'enfance dans leurs attributions, en impliquant les autres acteurs, notamment les organisations de la société civile.

2.2. RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

De nos jours, l'action de la société civile est incontournable aux côtés des gouvernements qui parfois reconnaissent et intègrent la coopération avec elle dans le fonctionnement des institutions publiques. Certains Etats restent, au contraire, encore réticents et entravent parfois les actions des organisations de la société civile par des législations contre les défenseurs des droits de l'Homme.

La société civile devrait :

1. Continuer à jouer un rôle de **force de pression, de proposition et d'action auprès des autorités gouvernementales** pour l'amélioration du cadre juridique et le développement de politiques publiques respectueuses du droit international des droits de l'enfant ;
2. Intensifier son **plaidoyer visant la ratification, sans réserves, des instruments pertinents et l'harmonisation du cadre juridique national** pour asseoir les fondations de la prévention de l'abus et de l'exploitation sexuels des enfants ;
3. Orienter l'élaboration de **ses projets et programmes** notamment de renforcement des capacités des acteurs, de sensibilisation vers **l'atteinte des objectifs de prévention** en travaillant en partenariat avec les services et agents de l'Etat ayant l'accueil, l'encadrement et la protection de l'enfant dans leurs attributions ;
4. Renforcer le **partenariat entre organisations de la société civile** ;
5. Être vigilante à la **présence des aspects de prévention** de l'abus et de l'exploitation sexuels dans **l'agenda international** et dans les politiques publiques au niveau national ;

6. Continuer à mener des campagnes de prévention de la violence sexuelle, des abus et de l'exploitation sexuels, et des activités de détection, d'orientation et de suivi des cas de violences commises sur les enfants.

2.3. RÔLE DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Le Comité des droits de l'enfant est résolument engagé dans la supervision de l'application de la CDE à travers un dialogue constructif avec les Etats parties. C'est ainsi qu'il examine les rapports périodiques des Etats, exprime ses préoccupations et formule des recommandations après avoir consulté lors des pré-sessions et conçu la liste des questions (list of issues) pour des informations complémentaires ou actualisées. Le Comité s'évertue aussi à interpréter et à clarifier les dispositions de la CDE grâce aux Observations générales dont les n°8 (2006)^⑥ et 13 (2011)^⑦ portent sur la violence à l'égard des enfants. L'Observation générale n°13 constitue une interpellation pour le Comité à élargir le champ de ses actions pour éliminer la violence, notamment l'abus et l'exploitation sexuels à l'encontre des enfants.

Le Comité devrait :

1. Continuer systématiquement à prêter une attention particulière à l'abus et à l'exploitation des enfants lors de l'examen des rapports de chaque Etat partie à la CDE et à formuler des recommandations réalisables et mesurables aux Etats, et à relever les **lacunes des cadres juridiques et opérationnels et les stratégies de prévention et de protection** ;
2. S'assurer que le protocole facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants est intégré harmonieusement dans les législations nationales et sa mise en œuvre supervisée aussi par la Procédure spéciale du même nom, avec un **bilan de son application tous les trois ans**.

2.4. RÔLE DES PROCÉDURES SPÉCIALES ET AUTRES ORGANES DE SUPERVISION

Les procédures spéciales sont des mécanismes du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Elles s'occupent de la **situation spécifique d'un pays** ou de **questions thématiques** dans toutes les régions du monde. La principale caractéristique des

⑥ Doc. ONU, CRC/C/GC/8, Le droit de l'enfant à une protection contre les châtimements corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres).

⑦ Voir supra. Note de bas de page 12

procédures spéciales est la visite de terrain et l'échange de communications avec les gouvernements. Les mandats de certaines procédures sont relatifs aux droits de l'enfant, notamment à l'abus et à l'exploitation des enfants. Il s'agit de ceux sur :

- la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ;
- la violence à l'égard des enfants ;
- la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Ces procédures devraient :

1. Mener des **études thématiques**, au besoin en collaboration avec des **universités** et **instituts supérieurs de formation et de recherche**, focalisées sur les aspects de prévention, de protection, de coopération, d'accompagnement, de prise en charge des enfants victimes, témoins et auteurs d'abus et d'exploitation sexuels;
2. Mener des **visites, des études, des conférences et autres activités conjointes avec d'autres mécanismes** au niveau **international, régional et national** afin de renforcer la visibilité sur tout ou des aspects de l'abus et de l'exploitation sexuels.

3. PROTECTION

L'enfant est un sujet de droit et ses droits fondamentaux doivent être garantis et protégés à la hauteur de ce qu'exige sa condition de mineur. Les **Etats** devraient alors veiller à ce que leur obligation de protéger et de faire protéger n'autorise la suspension ni des droits ni des garanties indispensables à la protection de ces mêmes droits, y compris en situation d'exception.

Pour le Bice, la **dénonciation**, le **signalement**, l'**accompagnement**, la **réinsertion**, et le **suivi de la réinsertion** des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels sont des composantes essentielles. L'accompagnement se décline, notamment à travers la reconstitution psychologique, judiciaire, physique, sanitaire, alimentaire et vestimentaire de l'enfant. Par ailleurs, la **capitalisation des bonnes pratiques** (pratiques significatives) et le **développement d'indicateurs de processus et d'impact** sont des orientations adoptées.

3.1. LE RÔLE DES ETATS

Pour le Bice, une politique publique idoine de protection contre l'abus et l'exploitation sexuels des enfants et de prestation de services exige une stratégie pluridisciplinaire et intégrée articulée autour de 14 axes qui :

1. **tienne compte**, d'abord et avant tout, de la victime et de ses besoins et la considère comme telle avec l'attention immédiate due aux traumatismes subis, aux effets inhérents, aux séquelles visibles et latentes ;
2. **accompagne**, , notamment sur le plan psychologique, la famille de la victime, notamment lorsque la famille n'est pas impliquée dans l'abus et l'exploitation ;
3. **facilite et accompagne**, sans contraintes procédurales et financières, l'effort de **rassemblement de preuves** de l'abus et de l'exploitation ;
4. **sensibilise la population sur la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs** d'abus et d'exploitation sexuelle, quel que soit leur rang social ou politique et leur proximité avec la victime, grâce notamment à la dénonciation et au signalement – lorsque les circonstances l'exigent – au dépens des règlements à l'amiable, véritables catalyseurs des abus et des exploitations ;
5. **mette en place un système de justice adaptée aux enfants respectueuse des droits de l'enfant avant, pendant et après le processus judiciaire** ;
6. **mobilise un système judiciaire adapté aux enfants qui soit réactif, effectif et efficace**, notamment à travers un dispositif d'informations à toutes les étapes de la procédure, une **assistance juridique et judiciaire gratuites**, un **service médical d'appoint**, une **équipe d'assistants sociaux ou d'éducateurs d'appui**, et que l'affaire soit traitée avec **célérité et diligence**, avec des **sanctions dissuasives** ;
7. **garantisse le droit de la victime** et la considère comme telle avec tous les services et mesures appropriées ; et **s'abstienne de victimiser davantage la victime** au point de la pousser au devant de menaces plus dangereuses ;
8. **veille à ce que les victimes bénéficient d'une protection**, y compris **préventive**, et de **mesures conservatoires** en attendant une décision définitive de la justice ou de l'administration ou les résultats d'investigations, que **l'indemnisation** des victimes ne soit pas tributaire de la loi du plus fort qui est souvent celle de l'auteur de l'abus et de l'exploitation, et que des services sociaux (logement,

formation professionnelle, travail, sécurité sociale, etc.) soient mobilisés pour donner plus de sécurité à la victime ;

9. établisse des liens fonctionnels de **coordination, d'échanges et de renforcement des capacités** entre services étatiques, services non étatiques et autres parties prenantes avec des **indicateurs concertés et adaptés** ;
10. soit dotée de programmes de **réhabilitation physique, psychique et psychologique, de réintégration socioprofessionnelle et du suivi** de tout le processus, à la fois pour les victimes, les enfants témoins et pour les auteurs, et s'abstienne d'entraver, par quels que moyens et manœuvres que ce soit, l'intervention d'autres acteurs, y compris des Organisations de Société Civile (OSC) ;
11. soit dotée d'un **mécanisme d'investigation et de collecte de données désagrégées** régulièrement actualisées sur le phénomène des abus et de l'exploitation pour ajuster et adapter les réponses aux mutations et à l'évolution de la menace, en association au besoin avec des écoles, instituts et universités ;
12. soit dotée d'un système de **signalement efficace**, connu, facile d'accès, utilisé et périodiquement évalué de façon concertée sur la base d'**indicateurs établis** sous l'égide de l'Etat par les professionnels et les institutions s'occupant des enfants, les services étatiques ayant la protection de l'enfant dans leurs attributions, les organisations de société civile possédant de l'expertise et de l'expérience dans le domaine, avec l'appui technique des organisations internationales[®] ;
13. intègre une **coopération internationale mobilisée pour subvenir aux besoins fondamentaux des enfants à risque ou victimes d'abus et d'exploitation** et apporte les **réponses appropriées centrées sur l'enfant**, sa protection et la garantie de ses droits fondamentaux, qu'il soit accompagné ou non, ou séparé ;
14. mette en place des mécanismes et/ou processus qui facilitent la **coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale** ou améliore les mécanismes existants, pour une meilleure coopération entre les différents ministères,

[®] Objectif 2013 Plan d'action Rio 2008 : « Mettre en place, d'ici 2013, un système efficace et facile d'accès permettant le signalement des soupçons et des faits d'exploitation sexuelle, le suivi des cas et le soutien des enfants victimes, par exemple en mettant en place des systèmes de signalement obligatoires pour les personnes responsables du bien-être des enfants ».

les bailleurs de fonds, les agences de l'ONU, les ONG, le secteur privé, les associations d'employeurs et de travailleurs, les médias, les organisations ;

15. vise à développer une **spécialisation** des agents en charge de la lutte contre l'abus et l'exploitation sexuels pour s'adapter aux nouvelles menaces, notamment celles émanant de l'Internet et d'autres NTIC et la mise en place d'**outils et de services de contrôle et de sanction**, y compris en ligne.

3.2. LE RÔLE DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Dans son rôle de protection, le **Comité des droits de l'enfant** devrait :

1. Inscrire l'abus et l'exploitation au rang de sujet d'importance devant faire l'objet d'approfondissement lors des **pré-sessions** pour des informations complémentaires concrètes dans la **formulation de la list of issues** ;
2. Veiller à ce que cette thématique soit maintenue dans l'**agenda international**, notamment comme sujet de débat lors de la journée annuelle dédiée par le Conseil des droits de l'Homme aux droits de l'enfant, ou comme thématique à explorer lors des journées de débat général du Comité lui-même ;
3. Entreprendre avec les **Procédures spéciales pertinentes**, d'autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'enfant, ainsi que ceux mis en place au niveau régional, des **actions conjointes** (visites, rapports thématiques, statistiques consolidées, établissement d'indicateurs, communiqués, communications adressées aux Etats, etc.) sur la prévention et la lutte contre l'abus et l'exploitation sexuels des enfants ;
4. Formuler des **recommandations** visant la mise en place d'institutions et de programmes publics de prévention et de protection de la violence, des abus et de l'exploitation sexuels.

3.3. LE RÔLE DES PROCÉDURES SPÉCIALES ET AUTRES ORGANES DE SUPERVISION

Ces **procédures** devraient :

1. Mener des **études thématiques**, au besoin en collaboration avec des **universités** et **instituts supérieurs de formation et de recherche**, focalisées sur les aspects de prévention, de protection, de coopération, d'accompagnement, et de prise

en charge des enfants victimes, témoins et auteurs d'abus et d'exploitation sexuels ;

2. Continuer à conduire des **visites *in situ*** dans les Etats les plus touchés par le phénomène d'abus et d'exploitation sexuels et en faire au Conseil des droits de l'Homme un rapport assorti de **recommandations mesurables** et **réalisables** suivant un **agenda concerté de mise en œuvre** avec des rapports et activités intermédiaires de suivi ;
3. Fournir une **assistance technique** en termes notamment d'harmonisation du cadre juridique, de renforcement des capacités des acteurs impliqués, de développement des indicateurs et de mise en place de programmes en accord avec le cadre juridique harmonisé et renforcé ;
4. Réaliser une **compilation des bonnes pratiques de protection et d'accompagnement** collectées lors des visites *in situ* ;
5. Apporter un **appui technique** aux parties prenantes pour une meilleure protection des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

3.4. LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de société civile devraient :

1. Se doter d'une **politique de protection des enfants** vivante et dynamique signée par les membres du Conseil d'administration jusqu'au stagiaires, bénévoles et visiteurs en passant par le personnel recruté suivant une procédure respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que par tous ceux qui œuvrent de près ou de loin, régulièrement ou ponctuellement auprès des enfants ;
2. **Inscrire son action** visant l'abus et l'exploitation des enfants **dans le cadre juridique** et opérationnel national et prôner, en **synergie** et en **concertation** avec d'autres parties prenantes, des actions destinées à créer un environnement protecteur des droits de l'enfant dans les familles, les communautés, les lieux de travail, l'école et au sein de l'appareil étatique ;
3. Continuer à initier des **activités de protection et d'accompagnement** des enfants dans le cadre de leurs projets et programmes inscrits dans le plan d'action national défini par l'Etat.

4. PARTICIPATION

L'effectivité de la participation joue un rôle préventif sur la violence, l'abus et l'exploitation sexuels²⁹, notamment au sein des milieux de confiance dont la famille. Les parents doivent être formés à des méthodes et pratiques favorisant la participation de leurs enfants aux décisions de la famille et celles les concernant directement. A l'école, la participation des enfants à la mise en place des mesures de prévention contribue à réduire voire éliminer les incivilités, les humiliations et les autres pratiques de violence. La discrimination, la stigmatisation et la marginalisation desservent la participation et exposent les enfants qui en sont victimes à la violence, aux abus et à l'exploitation sexuels.

L'application du principe de participation est une obligation qui incombe aux parties prenantes, notamment aux Etats qui devraient :

1. Reconnaître les **enfants comme titulaires de droits et non en tant que bénéficiaires de la bienveillance des adultes**, en tant qu'**acteurs capables d'agir pour la protection de leurs droits** et sensibiliser la population en conséquence à travers des **campagnes menées par les enfants, pour et avec les enfants** dans l'objectif de sensibiliser et de prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants (e.g. stratégie de l'éducation et de la sensibilisation par les pairs, participation au processus de décisions qui les concernent, évaluation de la mise en œuvre des lois et décisions concernant les enfants) ;
2. Fonder l'accompagnement de l'enfant auteur, victime, témoin ou à risque d'abus et d'exploitation sexuels, à travers un processus de réinsertion socioprofessionnelle et de son suivi, sur la **participation active de l'enfant concerné**, de ses parents, lorsque ceux-ci ne sont pas impliqués dans les abus subis par l'enfant, et, le cas échéant, de sa communauté ;
3. Décliner la participation à travers le **droit à l'information de l'enfant** qui permet à l'enfant d'exprimer ses opinions et souhaits en connaissance de cause sur les modalités de son accompagnement, les services proposés, les objectifs et la finalité des mesures le concernant ;
4. Assurer la participation lorsque l'enfant est non accompagné ou séparé en dehors de son pays d'origine, ce qui exige la mise à disposition gratuite d'un **service d'interprète à tous les stades du processus d'accompagnement**³⁰ ;

²⁹ Doc. ONU, Observation générale no 12 (2009), § 118

³⁰ (OG n° 6, CRC/GC/2005/6)

5. Veiller à ce que la **participation obéisse à une approche transversale du processus d'accompagnement** et de prestation de services à l'enfant depuis sa prise en charge, jusqu'à sa réinsertion familiale, scolaire et professionnelle, ainsi que dans la phase de suivi, sans oublier la **prise en compte de son opinion dans le développement des politiques publiques** sur l'abus et l'exploitation sexuelle ;
6. Prendre appui sur la **capacité de résilience** de tout enfant auteur, victime, témoin ou à risque d'abus et d'exploitation sexuels, en puisant dans ses propres ressources pour le régénérer du parcours traumatisant **subi** ;
7. S'abstenir de limiter la prise en compte de la parole et par conséquent de la participation de l'enfant à partir de critères subjectifs tels que son âge, sa capacité de discernement, sa capacité à parler couramment ou non une langue, son statut (irrégulier), son parcours, ou ses antécédents ;
8. Appliquer le principe de **participation sans discrimination** à tout enfant, notamment qu'il soit en situation de handicap, étranger accompagné ou non, en situation régulière ou non, en bon état de santé ou non, etc.
9. Faire de la **participation** des enfants un **indicateur déterminant** du respect de la procédure judiciaire, de son accompagnement psychosocial et du respect de son droit au sein de sa famille.

5. COOPÉRATION

La coopération aussi bien interinstitutionnelle au niveau national que régionale et internationale est importante pour lutter efficacement contre la violence, les abus et l'exploitation sexuels à l'égard des enfants. Ce réseautage favorise l'échange d'informations, la coordination et le suivi ainsi que l'appui technique. Les médias internationaux devraient servir de canal pour établir, développer et renforcer la coopération internationale.

La coopération est essentiellement du ressort des **Etats** qui devraient veiller à :

1. Mettre en place une **coopération internationale dynamique** à la hauteur des défis compte tenu des risques et des menaces d'abus et d'exploitation en constante mutation, notamment via internet, d'une part **entre Etats** à travers notamment les services d'Interpol, des policiers, des douanes routières, portuaires, aéroportuaires, fluviales, et d'autre part **entre Etats et le secteur privé** (bancaire, réseaux sociaux, internet, industrie du sexe..) afin de se donner les moyens de la traçabilité des auteurs d'exploitation sexuelle d'enfants, de leur poursuite, et de leur élimination, et les sevrer de leurs sources de revenus et d'approvisionnement ;
2. Ouvrir à travers la **coopération internationale** la voie à une collaboration des Etats avec le secteur privé, notamment avec les **établissements bancaires et assimilés, et de transfert d'argent** pour lutter contre le blanchissement de l'argent issu de l'exploitation sexuelle, avec les **sociétés gestionnaires des aéroports et aérodromes, les agences de voyage, les tours operator et compagnies aériennes et fluviales** pour la sensibilisation des voyageurs, notamment des touristes sur la législation du pays de destination et les risques encourus, avec les hôtels et chaînes hôtelières comme vecteurs du message de sensibilisation et de prévention auprès de leurs hôtes, et avec l'**industrie du sexe** sur la **production, la possession, le stockage, le partage, la diffusion, le transport** de matériel pornographique mettant en scène des enfants et sa distribution, y compris en ligne ;
3. Développer une **coopération internationale** utile orientée vers le **partage d'informations et des bonnes pratiques** entre services, l'appui technique à des Etats ayant peu de moyens mais confrontés au phénomène d'abus et d'exploitation transfrontalier, au **développement d'un réseau de données consultables** entre différents services impliquées au-delà des frontières, la **coopération judiciaire, policière et douanière**.

CONCLUSION

L'étude de 2006 des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants a dressé un constat accablant sur la présence quotidienne, récurrente, sournoise et multiforme de la violence à l'égard de l'enfant. Les Objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Rio 2008 sont loin d'être atteints. Il apparaît clair que la violence, les abus et l'exploitation sexuels sont des fléaux de nos sociétés. Malheureusement, les menaces viennent des milieux de confiance tels que la

famille, les établissements scolaires et de soins. Le lieu de travail n'est pas non plus un endroit dénué de violence et d'abus. La plupart des actes de violence et d'abus proviennent ainsi de personnes que l'enfant connaît et en qui il fait confiance.

Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies de la communication, notamment de l'internet, avec les activités de pédophilie, de pédopornographie et autres formes d'appâts électroniques, continue de faire peser de sérieuses menaces sur les enfants et les adolescents.

Une approche basée sur le droit représente la voie susceptible de garantir une protection efficace des enfants contre la violence, l'abus et l'exploitation sexuels. Face aux facteurs de risque au sein de la société, mais aussi au sein de la famille, il est important d'œuvrer pour un environnement favorable aux changements de comportements, mais avant tout dans le dispositif des Etats à protéger les enfants et la jeunesse.

Les actions devraient converger vers l'autonomisation des enfants et le renforcement de leurs compétences pour faire face aux risques d'abus sexuels. Elles devraient aussi faciliter la mise en œuvre de programmes de parentalité tenant compte de la dimension « genre ». Les politiques nationales de prévention et de protection des enfants doivent s'enraciner dans un cadre juridique adapté faisant écho à un cadre législatif et institutionnel conforme au contexte social et culturel destiné à soutenir les Etats et les familles dans la création d'un environnement bientraitant et exempt de violences et d'abus.

©BICE 2013

BICE
Bureau International Catholique de l'Enfance

**Communication et
Relation Donateurs
(siège social)**

70, boulevard de Magenta
75010 Paris
France
Tél. : (00 33) 1 53 35 01 00
bice.paris@bice.org

**Programmes et projets :
Afrique, Amérique Latine,
Asie, Europe et CEI**

205, chaussée de Wavre
1050 Bruxelles
Belgique
Tél. : (00 32) 2 629 44 10
bice.bruxelles@bice.org

**Secrétariat Général,
Recherche et Développement
Représentation Permanente
auprès des Nations Unies**

44, rue de Lausanne
1201 Genève
Suisse
Tél. : (00 41) 22 731 32 48
advocacy@bice.org